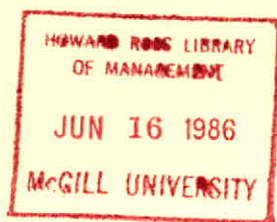
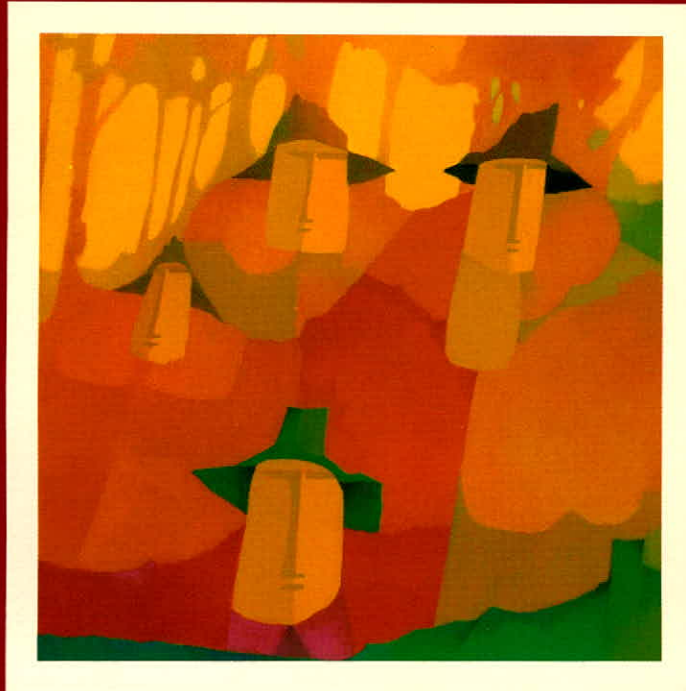


La solidarité, cette convergence d'énergies humaines



Faits saillants	3
Le message du président	4
Le message du premier vice-président et directeur général	16
Rapport de la Commission de crédit	22
Rapport du Conseil de surveillance	23
Les états financiers	25
Rapport du vérificateur	27
État des résultats par fonds	28
Bilan par fonds	30
État des trop-perçus avant répartition et de la réserve générale	32
Notes aux états financiers	33
Bilan social	41
Statistiques des caisses affiliées	44
État consolidé de l'actif et du passif par secteur	46
Membres dirigeants	48





La solidarité peut se définir comme l'état d'esprit de personnes conscientes d'être liées mutuellement par des intérêts communs et qui, par voie de conséquence, éprouvent l'obligation morale de s'entraider.

■ Claude Le Sauteur et sa peinture

Claude LeSauteur est né à Rivière Pentecôte, au Québec, en 1926. Dès sa sortie des Beaux-Arts en 1950, sa trajectoire commence à se dessiner, droite et limpide, à travers le paysage de la peinture québécoise. Sa contribution à notre patrimoine artistique, toute faite de sensibilité et de sincérité, en a fait l'un des artistes québécois les plus remarqués et les plus aimés du public.

La peinture de LeSauteur trahit un amour de la vie et des gens qui nous renvoie sans cesse à ce qu'il a de meilleur en nous-même. Qui mieux que ce peintre de l'intériorité, capable de nous faire toucher l'âme d'un personnage ou d'un paysage, pouvait nous parler de solidarité? De cette solidarité trouvée au coeur de quelques-uns et devenue en soixante ans beaucoup plus qu'un espoir.

■ Faits saillants

Pour l'exercice terminé le
29 février 1984
(en milliers de \$)

Actif	1 449 137 \$
Revenus d'intérêt	134 902 \$
Frais d'intérêt	89 484 \$
Trop-perçus	9 985 \$
Avoir	92 976 \$
Actif des caisses affiliées	6 723 054 \$
Dû aux membres	5 664 944 \$
Nombre de membres des caisses affiliées	1 957 226
Nombre de caisses affiliées	342

Notre assemblée générale se déroule, cette année, dans un contexte inusité. Pour la première fois de son histoire, notre Fédération a décidé de tenir ses assises annuelles à l'extérieur de Montréal et cette initiative coïncide à la fois avec le soixantième anniversaire de l'institution et la présentation des résultats financiers qui sont tout à l'honneur de la formule coopérative.

La solidarité

Ce concours de circonstances nous a dicté, en quelque sorte, le choix de la solidarité comme thème de ce rapport annuel ainsi que des célébrations qui marqueront notre jubilé.

La solidarité, en effet, résume nos soixante ans d'histoire et explique également les résultats spectaculaires que nous avons obtenus.

La solidarité qui réunit un groupe de coopérateurs se confond avec l'entraide, en ce sens qu'elle les incite à partager les mêmes responsabilités parce qu'ils se reconnaissent des intérêts identiques d'ordre économique. C'est cette solidarité qui est à l'origine de la première caisse populaire, au début du siècle. C'est cette même solidarité qui poussait dix-neuf caisses populaires de la province ecclésiastique de Montréal, le 27 juin 1924, à se donner une "union régionale" pour s'entraider

dans la poursuite de leurs intérêts communs, pour bénéficier de services que chacune d'elles, prise isolément, aurait été incapable de se procurer ou ne l'aurait fait que difficilement.

Ce que nous entendons par la solidarité, c'est donc non seulement éviter de nuire à ceux auxquels nous relie des intérêts communs, mais c'est surtout vouloir répondre ensemble d'une même chose: la défense et la promotion de ces intérêts. Il s'agit avant tout d'une attitude responsable qui marque l'ensemble de nos rapports dans les caisses, à la Fédération, à la Confédération et dans tout le Mouvement. Si la solidarité met un frein à des paroles, à des gestes incompatibles avec cette volonté d'entraide qui la caractérise, elle ne renonce pas non plus à l'autonomie des hommes et des institutions. Au contraire, elle favorise la convergence d'énergies humaines pour l'accomplissement d'une mission bien spécifique.

En 1972, au moment où il abandonnait la présidence de la Confédération, que l'on désignait alors sous le nom de Fédération, notre regretté collègue Émile Girardin terminait ainsi son dernier rapport: "La coopération tire sa puissance et sa fécondité dans la solidarité. C'est mon dernier mot. Soyons à jamais unis, soyons à jamais solidaires dans la poursuite des objectifs de notre Mouvement des caisses populaires Desjardins."

Les "objectifs de notre Mouvement", est-il besoin de le rappeler, sont beaucoup plus vastes que ceux de toute

autre institution financière. En tant que coopératives, nos caisses populaires sont des associations de personnes qui ont pour mission première d'assurer la primauté de l'homme sur le capital et de mettre celui-ci au service de celui-là.

La primauté de la personne sur le capital, c'est en définitive ce que réclamaient récemment les évêques canadiens quand ils déclaraient à la Commission MacDonald: "La contradiction sociale fondamentale de notre temps est la domination structurelle du capital et de la technique aux dépens du peuple, du travail et des communautés. Il faut rien de moins qu'un revirement complet de ces rapports structurels. En d'autres mots, il faut trouver le moyen d'assurer que les humains exercent un contrôle plus réel sur le capital et la technologie afin d'en faire des instruments constructifs de la création, servant les besoins fondamentaux des individus et des communautés."

Cet idéal, la formule coopérative le réalise par des gestes d'entraide qui traduisent un esprit de solidarité dans la poursuite d'intérêts communs, lesquels englobent ces "besoins fondamentaux des individus et des communautés."



La naissance d'un espoir

Les membres de la première caisse populaire qui se groupaient autour d'Alphonse Desjardins, au début du siècle, se proposaient d'abord et avant tout de faire échec aux usuriers en mettant à la disposition des plus démunis de leurs concitoyens les épargnes des mieux nantis.

Grâce à la ténacité de ces artisans de la première heure, grâce à leur foi dans le copératisme, l'espoir d'exercer un contrôle direct sur une partie de leur économie deviendra peu à peu une stimulante réalité. Se doutaient-ils, ces pionniers, que cet espoir se réaliserait dans la fondation de centaines de caisses populaires d'un bout à l'autre du Québec? Probablement pas. En tout cas, ils n'ont sûrement pas prévu qu'ils mettaient en branle un Mouvement qui ferait bouler de neige, qui accumulerait des milliards de dollars par la formule toute simple des gouttes d'eau qui forment patiemment les ruisseaux, les rivières et les fleuves. Jamais sans doute, ils n'auraient eu l'audace d'imaginer qu'ils donnaient le premier élan d'un Mouvement diversifié qui deviendrait l'un des principaux leviers économiques du Québec par le nombre et l'importance des entreprises qu'il contrôle.

Que de détermination, d'entêtement, de patience et d'abnégation il a fallu aux coopérateurs de la première heure, soutenus dans leur

démarche par les membres du clergé, pour réaliser le rêve d'Alphonse Desjardins d'implanter une caisse populaire dans chaque paroisse.

Une telle réalisation n'aurait pu être possible sans le dévouement et la générosité de milliers de dirigeants bénévoles qui, dans chacune des caisses locales, n'ont ménagé aucun effort pour doter leur milieu d'une entreprise forte, sécuritaire, dynamique, à l'écoute des besoins de ses membres. Le bénévolat a été et demeure toujours comme jadis l'expression du sens des autres, de l'entraide, de la solidarité.

Ces pionniers se sont initiés humblement aux techniques de l'administration, peu connues et peu répandues au début du siècle, tout en faisant l'apprentissage du rôle social que des citoyens pouvaient jouer dans leur milieu et qui deviendrait l'une des caractéristiques de la caisse populaire.

Le tournant que les caisses ont pris depuis quelques années en diversifiant leurs activités vers le prêt commercial, industriel et institutionnel exige une autre génération de bâtisseurs. Les caisses ont su la trouver parmi leurs membres, grâce à leur faculté d'adaptation aux situations changeantes de leur évolution.

Quinze ans après sa fondation, la Fédération comptait 122 caisses populaires dont les actifs totalisaient 3,4 millions de dollars. Après vingt-cinq ans, 191 caisses regroupaient des actifs de 42 millions de dollars. Cinquante ans plus tard, 332 caisses avaient des actifs de 1,3 milliard de dollars et

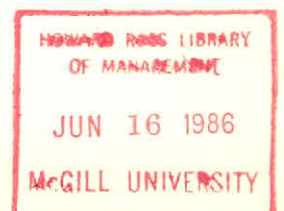
aujourd'hui, en cette soixantième année, les 342 caisses affiliées à la Fédération possèdent des actifs de 6,7 milliards de dollars.

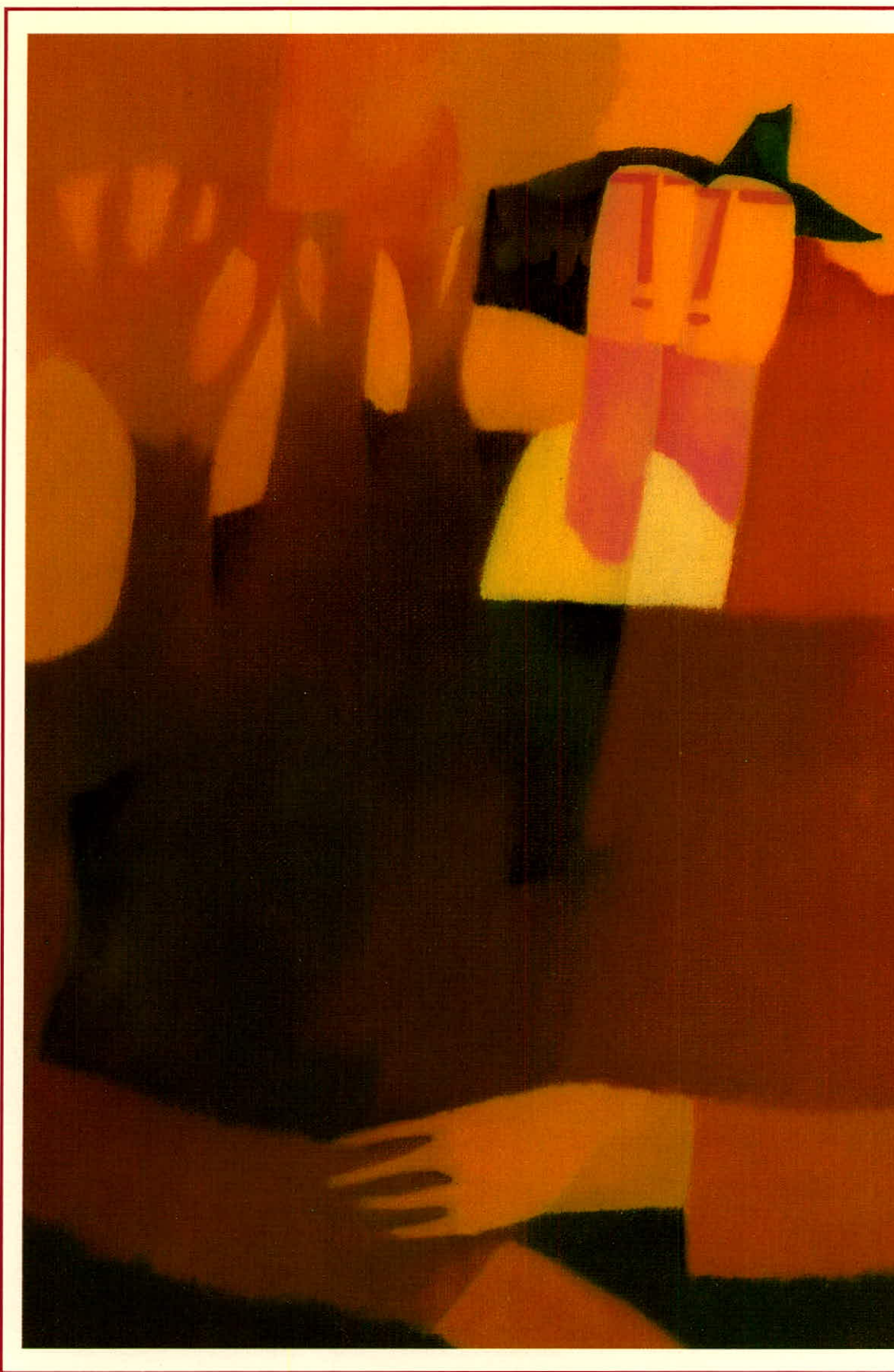
Nous sommes aujourd'hui les dépositaires d'un patrimoine imposant dont nous avons toutes les raisons d'être fiers et qui nous pose des défis de taille. Mais nous devons toujours nous rappeler que nous sommes les continuateurs d'une oeuvre collective, que nous sommes solidaires de ceux qui nous ont précédés, que nous avons l'obligation de transmettre intact et enrichi à nos successeurs ce patrimoine dont nos concitoyens continuent de nous confier la garde.

Il n'est que juste, aujourd'hui, de rendre hommage à mes prédécesseurs à la présidence, les Auger, Blais, Poirier, Perreault, Béland, Girardin, Léonard et Hamelin, et de rappeler le rôle de bâtisseurs qu'ils ont exercé en regroupant autour d'eux les dirigeants de nos caisses affiliées, dont un bon nombre d'entre vous.

Nos réactions à la conjoncture

La crise économique nous a fait prendre conscience de la nécessité vitale d'unir nos efforts pour nous donner une plus grande force de solidarité, d'efficacité, de concertation. Malgré une légère reprise, soutenue par une stabilité des taux d'intérêt depuis leur baisse il y a un an, nous devons





Esprit de corps

- La solidarité, c'est la force qui naît du désir de partager, de s'entraider et de se réaliser. C'est un lien et un échange d'énergies. C'est une source de vie, une source d'action.



constamment porter la plus grande attention à la gestion des fonds qui nous sont confiés.

La remontée des taux d'intérêt aux États-Unis s'est répercutée au Canada et la valeur du dollar canadien a continué de chuter. De fortes pressions se sont donc fait sentir depuis quelque temps sur les taux d'intérêt chez nous. Le Gouverneur de la Banque du Canada a déclaré publiquement qu'il était nécessaire de rechercher une stabilité des prix et une croissance économique équilibrée à plus long terme. La détente du loyer de l'argent au Canada devra donc être précédée d'un repli équivalent aux États-Unis.

Même si l'emploi au Québec se chiffrait à 2 611 000 personnes en février 1984, soit 113 000 de plus qu'à pareille date l'année dernière, plus de Québécois et de Québécoises s'inscrivaient au marché du travail, si bien que le nombre de chômeurs s'établissait à 443 000 personnes ou 14,5% de la population active.

L'indice des prix à la consommation a augmenté au cours des derniers mois. Même si les économistes attribuent cette augmentation à des facteurs saisonniers, la crainte d'une accélération de l'inflation subsiste toujours et nous nous sentons tous menacés.

Grâce aux mesures que nous avons prises, grâce aussi à l'accueil que ces mesures ont reçu dans nos caisses

affiliées, l'optimisme que j'affichais dans mon message de l'an dernier n'a pas été démenti. Les mesures énergiques prises par les dirigeants des caisses pour contrôler la croissance des dépenses d'opérations, l'appariement des fonds et le recouvrement des prêts ont entraîné une diminution des caisses déficitaires et une amélioration sensible des trop-perçus de l'ensemble des caisses. En février 1982, le trop-perçu était de 0,30 \$ par 100 \$ d'actif; en février 1984, il a atteint 1,02 \$. Ces excellents résultats nous invitent à poursuivre la diminution des coûts d'opérations, puisque les marges bénéficiaires résultant de la différence entre les intérêts perçus et ceux payés ont tendance à s'amenuiser en période de hausse des taux.

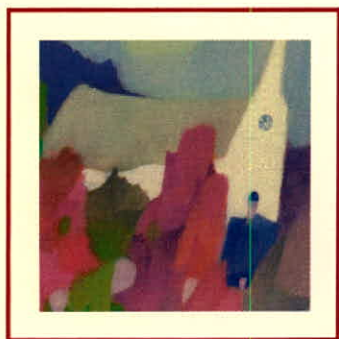
Comme les pertes sur prêts peuvent grandement affecter la rentabilité, nous avons mis sur pied une Direction du suivi et du recouvrement des prêts afin d'appuyer davantage les caisses et de les aider à exercer une vigilance soutenue dans ce champ d'activités très spécialisé.

C'est dans la même optique qu'en septembre dernier j'invitais la soixantaine de caisses dont l'année sociale se terminait en août à verser une forte proportion sinon la totalité de leurs trop-perçus à la réserve générale. J'ai été heureux de constater que ces caisses avaient répondu favorablement à cet appel et qu'elles avaient été imitées par celles dont l'année sociale s'est terminée dans les mois qui ont suivi. À la fin de février, 52 caisses populaires avaient accumulé des réserves supérieures à 1 million de dollars.

La rationalisation de notre réseau est une autre de ces mesures que nous avons adoptées pour nous permettre de mieux affronter les contraintes imposées par la conjoncture. Dans ses débuts, l'idée a paru ébranler la conception traditionnelle de la localisation des caisses, mais elle a, par la suite, mis en évidence la nécessité de bien identifier le potentiel des marchés et leur répartition. La rationalisation de notre réseau a conduit à un programme de fusions de caisses qui a débuté en 1980. Je suis fier de pouvoir dire ici que les dirigeants des caisses touchées se sont montrés solidaires des intérêts de groupe en acceptant la fusion de leur caisse à une autre caisse. Ils ont fait preuve d'une grande maturité en nous assurant leur étroite collaboration.

Notre réseau de guichets automatiques, pour sa part, s'est élargi au cours de la dernière année. Aux 37 guichets déjà en place, 25 autres s'ajouteront cette année en vue d'assurer une couverture adéquate de notre territoire et une rentabilité optimale de leur exploitation. Près de 300 mille détenteurs de la carte Multi-Services Desjardins, membres de nos caisses affiliées, peuvent bénéficier de ce service automatisé qu'ils ont accepté d'emblée.

La révolution technologique, dont le Guichet automatique est le symbole, est donc l'un des grands défis que nous aurons à relever au cours des prochaines années.



Devant l'avalanche d'informations nécessaires pour rendre aux membres des caisses des services toujours plus complets et plus rapides, la bureautique automatisera des activités de bureau telles que le traitement de texte, le courrier électronique, l'archivage électronique, etc. Vous devinez facilement que l'organisation et les conditions du travail de bureau s'en trouveront profondément modifiées.

Au cours des prochains mois, la micro-informatique sera mise à la disposition des gestionnaires et des conseillers des caisses qui pourront avoir accès directement à diverses banques de données pour procéder plus facilement et rapidement à des analyses et simulations.

Depuis le 20 septembre 1983, les caisses populaires accèdent au système de compensation national, chacune des onze fédérations étant membre de l'Association canadienne des paiements et ayant désigné la Caisse centrale Desjardins du Québec leur représentant officiel auprès de cet organisme. Ainsi, les caisses peuvent maintenant tirer avantage de dépôts du gouvernement canadien en contrepartie des chèques compensés.

Nous avons aussi conclu un contrat de sous-traitance avec la Corporation Desjardins de traitement informatique pour la compensation des chèques. À cette fin, des améliorations locatives importantes ont été complétées l'automne dernier.

Tout en poursuivant le développement du secteur des prêts commerciaux et industriels, les caisses ont fait, au cours de la dernière année, une importante percée dans le marché du crédit institutionnel telles les villes, municipalités, commissions scolaires, etc., ce qui a contribué à un accroissement d'environ 30% de leur portefeuille de prêts.

Par ailleurs, fidèles à leurs activités traditionnelles dans le domaine du prêt hypothécaire, les caisses se sont engagées avec succès dans le programme Corvée-Habitation et le financement de coopératives d'habitation. Pour sa part, Immeuble populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec a obtenu le contrat de gestion d'Habitation Desjardins du Centre-Ville, projet de 178 unités de logements dans le Complexe Guy-Favreau.

Depuis septembre dernier, la Fédération assume la coordination du dossier des terrains Angus, projet qui engage des caisses des secteurs Est et Centre de Montréal et qui devrait se traduire par des investissements de 160 millions de dollars. Cinq caisses de ces secteurs ont consenti un prêt de 10 millions de dollars à la Société des terrains Angus (SOTAN) pour l'achat du terrain appartenant au Canadien Pacifique.

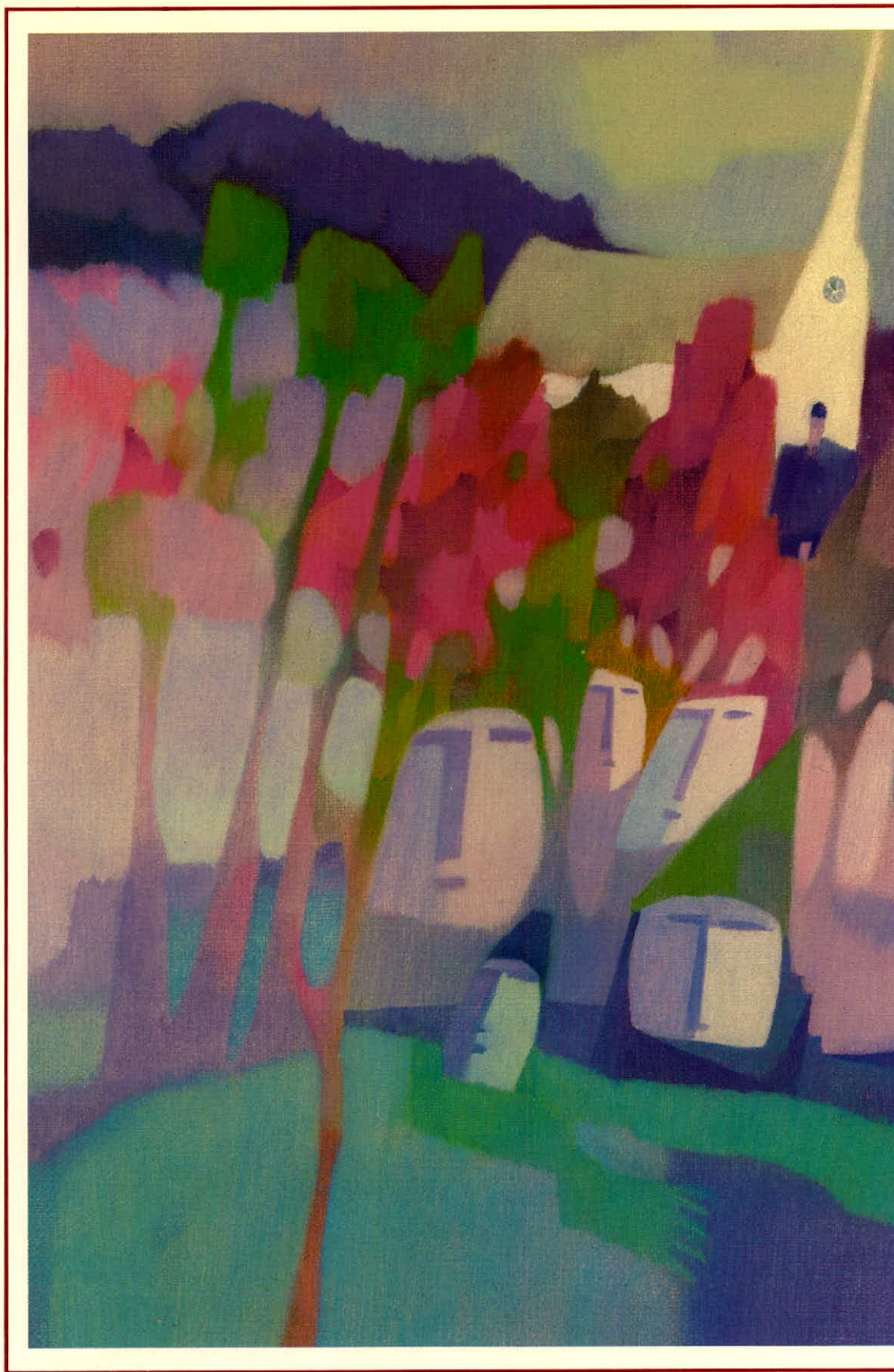
Nos ressources humaines

Aucune entreprise ne saurait réussir que si elle n'obtient au préalable l'apport de son capital humain. Encore faut-il que l'on fournisse à ce dernier les moyens nécessaires à son développement, à son perfectionnement, à son enrichissement et à sa promotion.

Au cours des deux dernières années, inspirées par l'application volontaire des normes de 5% et 6%, nos politiques de ressources humaines ont été orientées vers un contrôle serré des coûts, tant en ce qui concerne les salaires que les effectifs. Ces orientations ont eu des effets bénéfiques sur les dépenses d'opérations et sur la capacité de concurrence des caisses populaires.

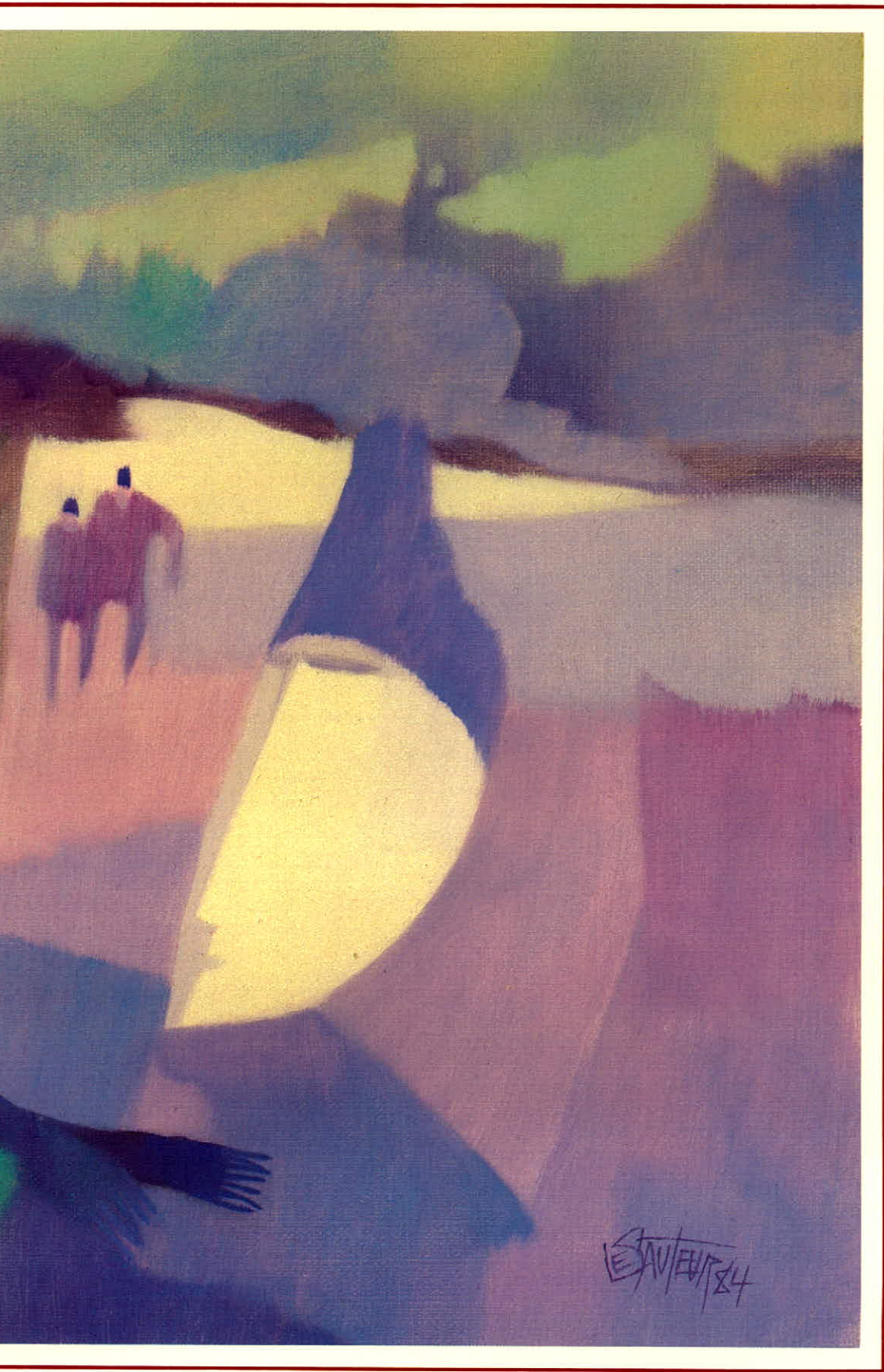
Nous avons conclu en septembre dernier deux conventions collectives à la Fédération, l'une avec les employés de bureau et l'autre avec les employés techniques et professionnels. Les négociations se sont déroulées dans un climat de confiance mutuelle et nos employés ont fait preuve de maturité, de réalisme et de professionnalisme. Ils ont compris avec nous la nécessité d'adapter ces conventions à la situation économique actuelle et de mieux les intégrer à notre politique de gestion des ressources humaines. C'est dans ce même esprit que furent conclues, l'an dernier, 21 conventions collectives dans les caisses affiliées. Au cours de la prochaine année sociale, 56 conventions collectives devront être négociées dans les caisses de notre territoire.





La naissance d'un espoir.

- Le projet coopératif a vu le jour comme un espoir de dépassement et d'accomplissement: un mouvement qui favoriserait le mieux-être économique et social de chaque membre et de la collectivité.



En plus de contrôler l'évolution des coûts de main-d'oeuvre de façon compatible avec nos objectifs de croissance et de rentabilité, nous nous efforçons de développer de nouvelles politiques susceptibles d'améliorer la productivité, de stimuler le rendement individuel. Nos objectifs et nos politiques à long terme devront inciter notre personnel à se perfectionner, à se développer, à relever de nouveaux défis dans un environnement technologique et concurrentiel marqué de changements rapides.

L'enthousiasme avec lequel les employés des caisses ont participé aux diverses actions marketing laisse présager des résultats fort intéressants dans l'avenir. Un programme de formation à la vente à leur intention et un service de consultation en matière de publicité permettront aux caisses d'améliorer leur position concurrentielle sur le marché même si elles ont augmenté leurs épargnes de 10,4% au cours de la dernière année, performance supérieure à celle de leurs concurrents.

Deux cours de formation sont maintenant offerts aux nouveaux dirigeants de caisses et à ceux qui désirent se perfectionner, en collaboration avec Télé-université, sur la planification et la prise de décision. À ces cours s'ajoutent un manuel d'auto-apprentissage et un instrument de travail portant sur

les informations de gestion nécessaires aux dirigeants pour remplir adéquatement leur tâche.

Par ailleurs, le programme d'aide aux employés et aux cadres des caisses et de la Fédération, aux prises avec des problèmes personnels et désireux d'obtenir une aide professionnelle, répond à de nombreuses attentes.

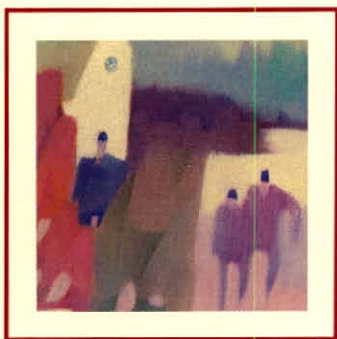
Un programme de primes à l'initiative sera implanté dans les caisses et à la Fédération afin de recueillir les suggestions des employés, de les faire participer davantage aux objectifs de l'entreprise et de développer leur sens de l'appartenance au Mouvement Desjardins.

La gestion courante de nos ressources humaines s'appuie sur des politiques et des pratiques administratives bien rodées. Cependant, il apparaît très important aux dirigeants de la Fédération que, dans le cadre d'une planification à long terme, nous soyons en mesure d'offrir un programme d'aide à la planification de carrière des employés, tout en assurant la relève, surtout dans les postes de cadres. Il est aussi de la responsabilité des dirigeants des caisses d'éviter la stagnation d'un employé dans un poste, de faciliter sa mobilité dans notre réseau de caisses, entre les caisses et la Fédération et vice-versa.

Appel au législateur

Dans un discours que je prononçais, le 18 octobre dernier, devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal, je décrivais l'État-franchiseur comme "une certaine conception qui fait de l'entreprise privée à la limite, une franchise de l'État. L'entreprise est libre et autonome... pourvu qu'elle respecte religieusement, sous peine de sanctions sévères, un contrat aux clauses multiples, tatillonnes et contraignantes".

Ces propos m'apparaissent d'actualité au moment où le Législateur s'apprête à modifier la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit. La tentation est sans doute forte, à la suite d'expériences fraîches à notre mémoire, de vouloir renforcer des contrôles sur des institutions qui, tout au long de leur existence, n'ont ménagé aucun effort pour assurer la sécurité des fonds qui leur sont confiés. Ce que nous souhaitons, c'est d'abord une mise à jour de cette loi afin de la rendre conforme au contexte des années 80 et nous permettre de demeurer concurrentiels. Ensuite, nous souhaitons pouvoir nous autodiscipliner nous-mêmes, comme nous l'avons toujours fait jusqu'à maintenant, par le biais d'une réglementation que les caisses pourraient adopter de concert avec leur fédération. Est-il nécessaire de préciser que l'autonomie des caisses et des fédérations ne doit pas être diminuée, puisqu'elle est à la base même du développement remarquable que nous avons connu jusqu'à ce jour.



Notre comportement d'institutions financières responsables devrait convaincre le Législateur du bien-fondé de nos demandes et de la nécessité d'apporter les modifications demandées, en tenant compte de nos comportements passés.

Conclusion

Depuis quelques années, des modifications importantes ont été apportées aux structures et aux politiques de la Fédération. Il fallait nous adapter à des conditions nouvelles engendrées par une situation économique jusque-là inconnue. Il fallait trouver les réponses à des besoins nouveaux exprimés par les caisses.

Les interventions de la Fédération se sont donc faites plus nombreuses en même temps que l'application de certaines politiques est apparue à certains plus rigoureuse. Ce que nous recherchions, c'était la solution efficace de problèmes nettement identifiés et urgents.

Les résultats ont été à la mesure des efforts déployés, grâce à la compréhension et à la détermination des caisses concernées. Nous sommes conscients des pressions énormes qu'ont subies les dirigeants et gestionnaires de plusieurs de nos caisses. Toutefois, en aucun temps n'avons-nous désiré nous substituer à eux. Nous avons voulu que ces actions,

ponctuelles et limitées dans le temps, s'inscrivent dans le respect de la structure décentralisée qui relie les caisses à la Fédération et surtout dans le respect de leur autonomie.

En tant que centrale de services pour l'ensemble de nos caisses affiliées, nous entendons assumer les responsabilités qui nous incombent dans l'administration des fonds que les caisses nous confient et dans le rôle d'appui que nous devons leur apporter afin d'assurer leur développement dans la sauvegarde et la promotion de leurs intérêts.

Un Mouvement comme le nôtre ne peut reposer que sur la solidarité. La solidarité est, en effet, essentielle au bon fonctionnement et au développement d'une institution qui repose sur la confiance de près de 2 millions de membres qui lui ont confié la gestion de leurs épargnes.

Nous constituons une force imposante, non seulement par nos milliards d'actif, non seulement par la gamme de nos produits et services financiers compétitifs et de haute qualité, mais surtout par ce qui fait notre spécificité: l'originalité de notre formule, l'engagement de la caisse dans son milieu, la contribution inestimable de milliers d'administrateurs bénévoles et notre volonté de contribuer au mieux-être économique et social de nos membres et de notre collectivité.

Dans cette perspective, nous pouvons regarder l'avenir avec confiance et sérénité. La souplesse de notre formule, la clairvoyance,

de l'ensemble de nos dirigeants et de nos gestionnaires ainsi qu'une expérience de près d'un siècle nous permettront de réagir vite et efficacement aussi bien aux caprices de la conjoncture qu'au décloisonnement du secteur financier qui s'annonce au Québec.

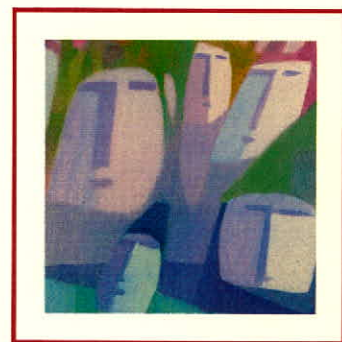
Les excellents résultats financiers que nous avons connus cette année ont été possibles grâce à l'apport éclairé des dirigeants de la Fédération, à leur dévouement, à leur disponibilité et je leur en suis reconnaissant. J'ai constaté une fois de plus l'étroite collaboration que m'ont apportée mes collègues de la haute direction ainsi que les cadres et les employés de la Fédération.

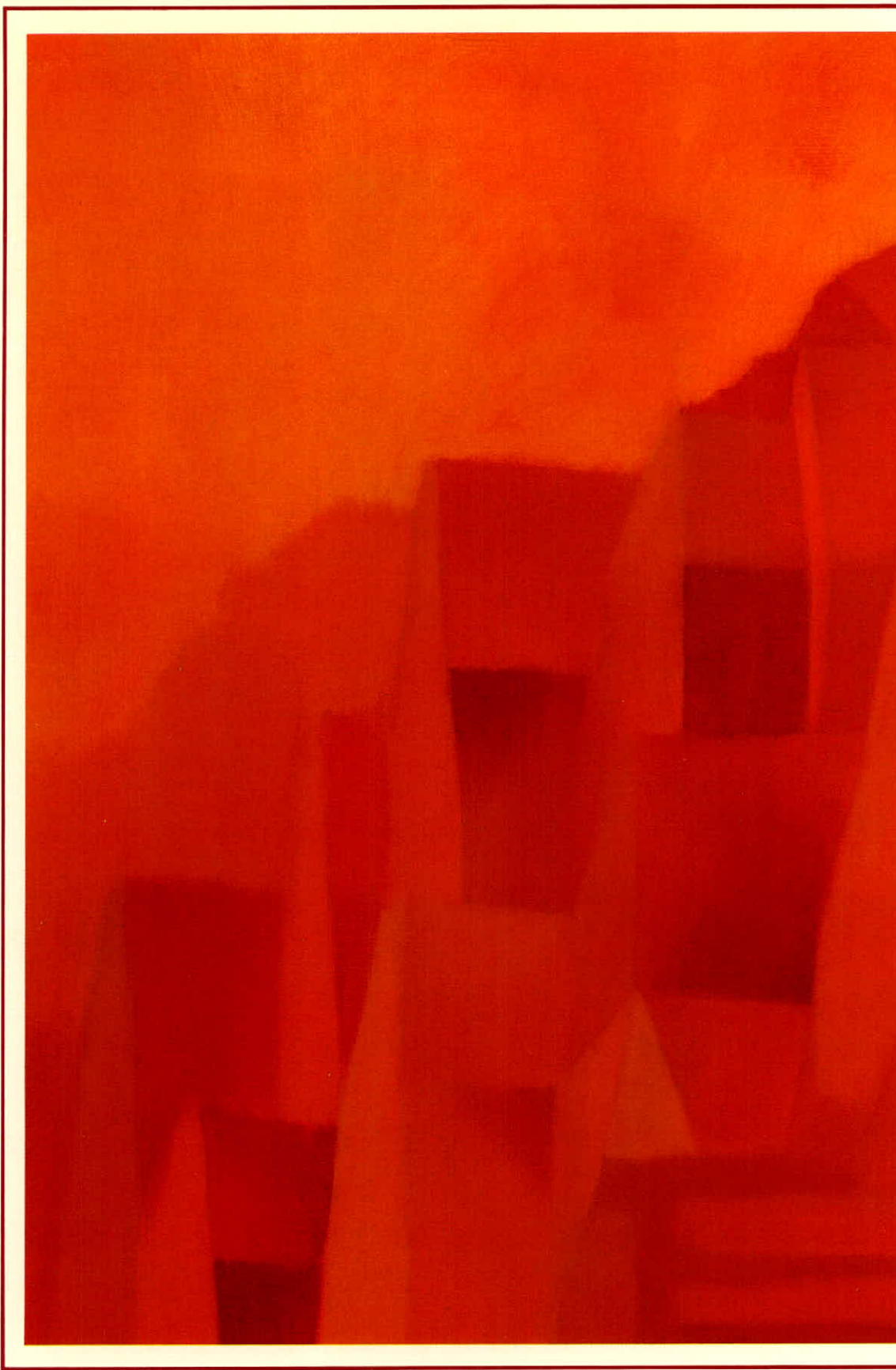
Enfin, je remercie les dirigeants et les gestionnaires des caisses affiliées qui ont adhéré aux objectifs que nous nous étions fixés et qui ont relevé avec succès les défis auxquels ils ont été confrontés. Je les invite à poursuivre leur travail en collaboration étroite avec la Fédération, dans un esprit de solidarité.

Le président et chef de la direction,



Guy Bernier





Race de bâtisseurs

■ Ensemble, nous avons grandi,
nous avons bâti. Aujourd'hui,
nos mains façonnent les villes
et les villages, les outils et
les industries, l'art et le
langage. Une société vit ici,
une race de bâtisseurs.



■ Message du premier vice-président et directeur général

J'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers et le compte rendu des activités de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec pour son exercice social terminé le 29 février 1984.

Bilan consolidé

L'actif consolidé de la Fédération, au 29 février 1984, est de 1 milliard 449 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 163 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette situation est due au retrait massif des dépôts des caisses à la Fédération, principalement au fonds de dépôts à terme. Malgré une croissance de 10,4% du passif-dépôts de leurs membres, soit 533 millions de dollars, les caisses, pour répondre à une forte demande de prêts, ont dû avoir recours à leurs excédents de liquidité. Une majoration de près de 30% du portefeuille de prêts des caisses affiliées est enregistrée; cette croissance s'établit à 1 milliard 169 millions de dollars.

Fonds de liquidité – Bilan

L'augmentation des titres du marché monétaire, qui correspond à une diminution analogue du portefeuille d'obligations, s'inscrit dans la politique de placements retenue par les administrateurs au regard des nouvelles normes de liquidité et des responsabilités qui incombent à la Fédération dans ce domaine.

Les intérêts versés sur le capital social, au cours de la dernière année, ont été comptabilisés comme dépenses payées d'avance afin de respecter les exigences légales et font partie intégrante de la rubrique "autres éléments d'actifs". Ce poste englobe, de plus, les intérêts gagnés non perçus qui sont substantiellement inférieurs à l'année précédente, à la suite de la chute des taux d'intérêt; cet élément ainsi que l'encaissement du compte à recevoir concernant la vente de Fiducie Populaire et de Crédit populaire Fedmon Inc. expliquent l'écart de 10,3 millions de dollars enregistré à ce poste.

La révision à la baisse des normes de liquidité, qui ont été implantées graduellement au cours de l'exercice antérieur et dont l'impact total s'est fait sentir pendant l'année sociale terminée le 29 février 1984, s'est traduite par une baisse d'environ 65 millions de dollars dans les dépôts des caisses affiliées au fonds de liquidité, ceci malgré une augmentation d'un peu plus de 10% de leur passif-dépôts, comme il a été mentionné précédemment.

Les bénéfices que procure le Règlement concernant la participation au capital social de la Fédération ont de nouveau incité les caisses affiliées à souscrire substantiellement en cours d'année. Une augmentation de 24 millions de dollars aux parts sociales souscrites et payées est enregistrée, ces dernières totalisent, en fin d'année, un peu plus de 64 millions de dollars. Si l'on tient compte de la réserve générale et des

trop-perçus non répartis, l'avoir propre de la Fédération s'établit à 92 millions 976 mille dollars en fin d'année sociale, témoignant ainsi de sa solidité financière et celle de ses caisses affiliées.

Il est à noter que la décision des dirigeants, au regard du roulement fiscal des dividendes et du profit de capital de la Fédération en faveur de ses caisses affiliées qui s'est opéré après la fin de l'année sociale 1982-83, a eu pour résultat d'affecter les impôts reportés de la Fédération pour 609 mille dollars. Cet impact a été imputé à la réserve générale, cette dernière étant réduite de 19 millions 521 mille dollars, comme il a été anticipé selon le partage des trop-perçus de l'an dernier, à 18 millions 912 mille dollars.

Fonds de liquidité – États des résultats pour l'exercice

Pour l'exercice terminé le 29 février 1984, un trop-perçu de 5 millions 569 mille dollars a été réalisé, si l'on tient compte du paiement anticipé des intérêts sur le capital social, auquel s'ajoute l'impact fiscal relié au partage des trop-perçus proposé (9 985 000 \$ – 5 633 000 \$ + 1 217 000 \$). Il est important de souligner, après étude et application de la Loi sur l'impôt, qu'aucun débourse-



ment de cette nature n'est prévu pour l'exercice social qui vient de se terminer, le tout en tenant compte de la rémunération versée par anticipation sur le capital social et la bonification d'intérêt prévue dans le partage proposé, ce qui, au contraire, aura un effet favorable de 1 million 217 mille dollars, comme il a été mentionné précédemment. Le partage proposé permettra donc de verser à la réserve un montant de 4 441 832 \$, portant cette dernière à 23 353 410 \$, soit 1,8% du passif-dépôts de la Fédération. Les caisses, de leur côté, auront reçu, en plus de l'intérêt sur le capital social, des suppléments et bonifications d'intérêt totalisant 6 millions 491 mille dollars, comparativement à 5 millions 718 mille dollars l'année précédente.

En effet, la politique de réviser trimestriellement le résultat des opérations de la Fédération, adoptée par les administrateurs, a permis de verser des suppléments d'intérêt au compte de liquidité de 4 millions 725 mille dollars, ainsi qu'un supplément d'intérêt de 640 mille dollars pour le financement du crédit VISA. À ceci s'ajoutera la bonification d'intérêt au capital social de 1 million 126 mille dollars selon le partage proposé.

Si l'on tient compte de tous ces éléments, la Fédération a obtenu, avant impôts, des

résultats de 17 millions 434 mille dollars, le versement des intérêts sur le capital social, les ristournes et les suppléments d'intérêt étant exclus. Ceci se compare avec les résultats de 14 millions 824 mille dollars l'an dernier et témoigne d'une saine gestion qui se manifeste par une performance digne de mention.

Autres fonds

L'actif du fonds de dépôts à terme a diminué substantiellement du fait que les caisses ont dû répondre à de fortes demandes d'emprunts de leurs membres et utiliser, par le fait même, leurs excédents de liquidité qui étaient en dépôts dans ce fonds. Ces dépôts sont passés de 690 millions de dollars au 28 février 1983 à 365 millions de dollars au 29 février 1984, soit des retraits de 325 millions de dollars.

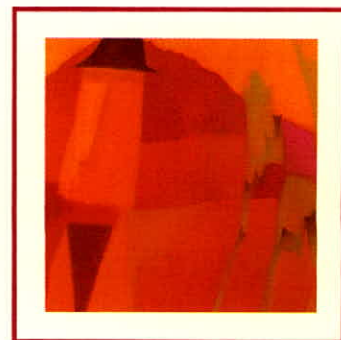
Malgré cette situation, la Fédération a su répondre à l'ensemble des demandes d'emprunts formulées par ses caisses, conformément aux diverses politiques des vases communicants, des prêts jumelés, des marges de crédit pour fin de liquidité, etc.; le tout s'est traduit par une augmentation de 318 millions de dollars des prêts de cette nature consentis aux caisses affiliées.

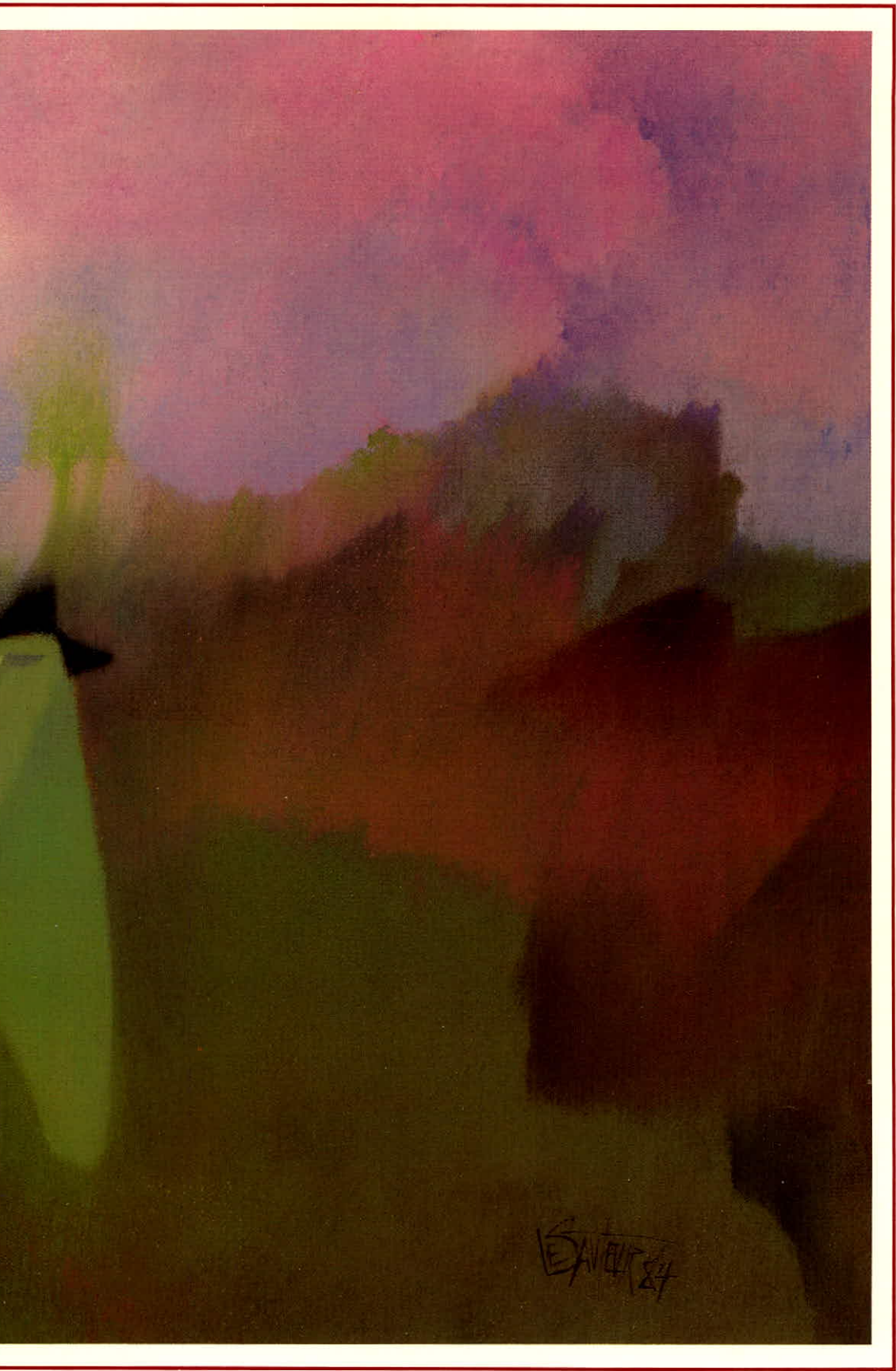
Tous ces facteurs réunis ont fait que les titres du marché monétaire du fonds de dépôts à terme sont passés de 457 millions de dollars en début d'année à 100 millions de dollars en fin d'année. De plus, l'approvisionnement de fonds nécessaire s'est réalisé

par l'obtention de dépôts d'organismes extérieurs, ces dépôts passant de 28,5 millions de dollars au 28 février 1983 à 163,6 millions de dollars au 29 février 1984; les emprunts à La Caisse centrale Desjardins du Québec, pour leur part, ont été portés de 6,2 millions de dollars à 33,6 millions de dollars.

La chute rapide des taux d'intérêt, qui s'est manifestée au cours de la dernière année sociale de la Fédération, a permis d'enregistrer au fonds de dépôts à terme des excédents d'environ 3,6 millions de dollars, lesquels ont été redistribués aux caisses, conformément au Règlement.

En ce qui concerne le fonds d'investissements Desjardins, la Fédération a souscrit au capital-actions de Fiducie du Québec, conformément à la latitude donnée par les caisses en mai 1981, cet investissement ayant été fait pour un montant de 704 446 \$. En cours d'année, la Fédération a aussi versé 925 600 \$ pour l'achat de 9 256 actions de Sécurité Desjardins Ltée. De plus, un montant de 3 millions 452 mille dollars, représentant la participation des caisses à l'acquisition de la franchise VISA, a été admis comme nouveau titre au fonds d'investissements Desjardins.





L'ensemble de ces opérations a eu comme résultat de porter l'actif de ce fonds de 52 millions de dollars à 57,4 millions de dollars, tandis que les dépôts des caisses sont passés de 51,7 millions de dollars, ce qui représente 1% de leur passif-dépôts au 29 février 1984 ou 0,8 de 1% de leur actif à cette même date.

En ce qui a trait à l'actif du fonds de développement des caisses populaires, celui-ci est demeuré, à toutes fins pratiques, inchangé. Seuls les excédents de fonds de 8,5 millions de dollars, enregistrés à la fin de février 1983, ont été utilisés en cours d'année, conformément aux politiques établies au regard des caisses éligibles, les prêts et dépôts à de telles caisses passant de 4,3 millions de dollars à 12,5 millions de dollars. Un montant d'environ 750 mille dollars, ayant servi à l'acquisition de nouveaux appareils et aux améliorations locatives nécessaires, fut investi pour réaliser les nouvelles étapes de développement prévues concernant le réseau des guichets automatiques.

Dans les opérations courantes du fonds de développement des caisses populaires, les revenus ont été utilisés conformément au Règlement et aux politiques de gestion de ce fonds, ceci permettant à la Fédération d'assumer les dépenses reliées au réseau des guichets automatiques, à la réalisation de fusions de caisses, de même qu'au versement de subventions au regard des franchises imposées par la Corporation de fonds de sécurité de la Confédération Desjardins.

Cette année, les états financiers, conformément à la modification apportée au Règlement de la Fédération créant le fonds VISA, montrent séparément les sommes engagées par les caisses affiliées au regard du financement des comptes à recevoir du Centre Desjardins de traitement de cartes Inc., le tout totalisant 42,2 millions de dollars. Les revenus d'intérêt encaissés ont été versés intégralement aux caisses selon leur participation et conformément à la politique réglementaire adoptée par les caisses au cours de l'assemblée générale annuelle tenue en mai 1983.

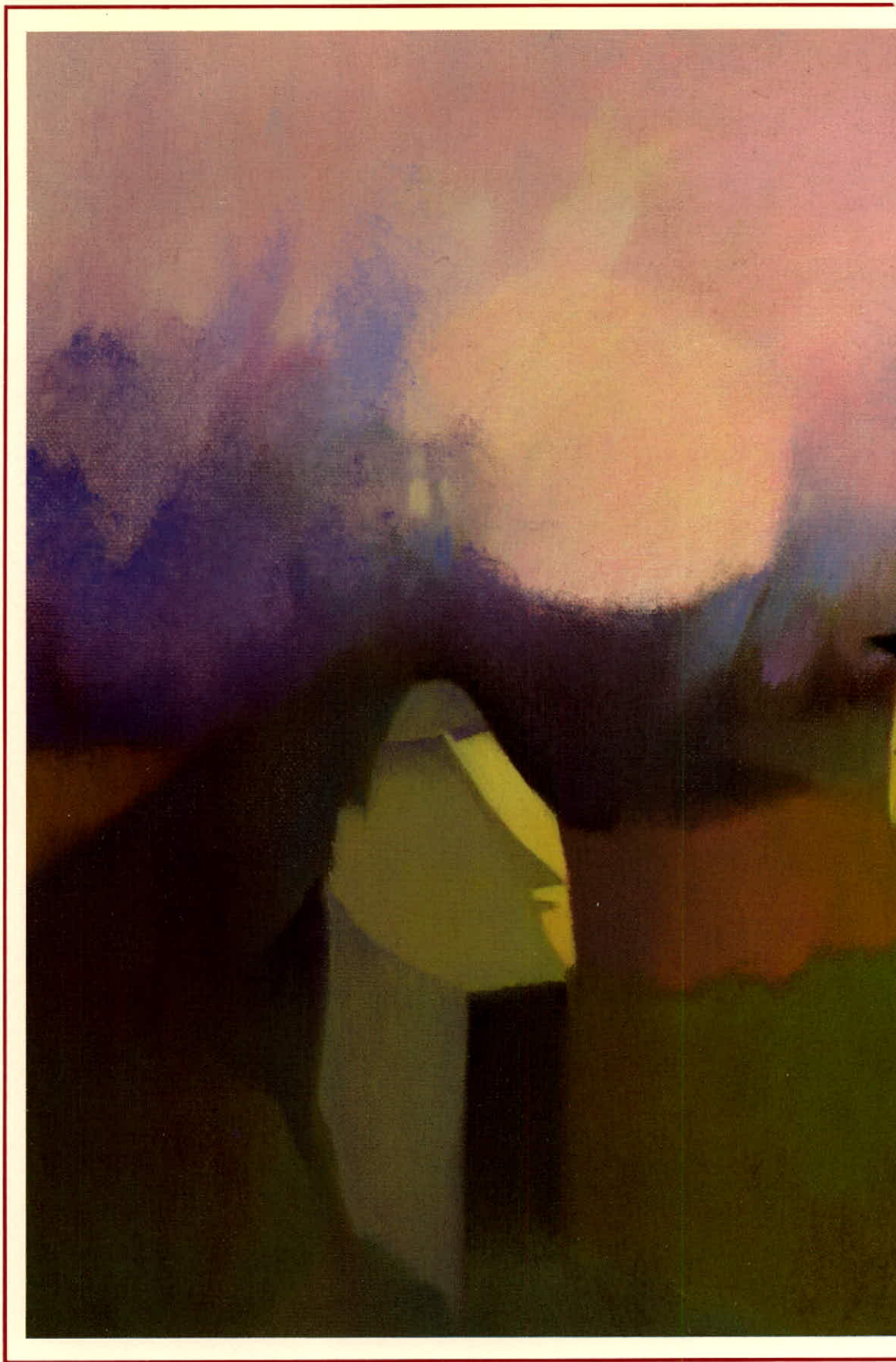
Caisses affiliées

En date du 29 février 1984, 342 caisses étaient affiliées à la Fédération. Ce nombre représente une diminution de 23 caisses par rapport à l'année précédente. Ceci est le résultat concret qui découle de l'application pratique de l'étude de la rationalisation du réseau des caisses qui

s'est poursuivie au cours de l'année sociale écoulée et qui s'est traduite par la fusion d'un nombre équivalent de caisses. Toutefois, il est à noter que, dans la majorité des cas, la caisse fusionnée fut convertie en un point de services de la caisse fusionnante, ce qui a eu pour résultat de porter le nombre de points de services sous forme de comptoirs offerts par les caisses affiliées à 104.

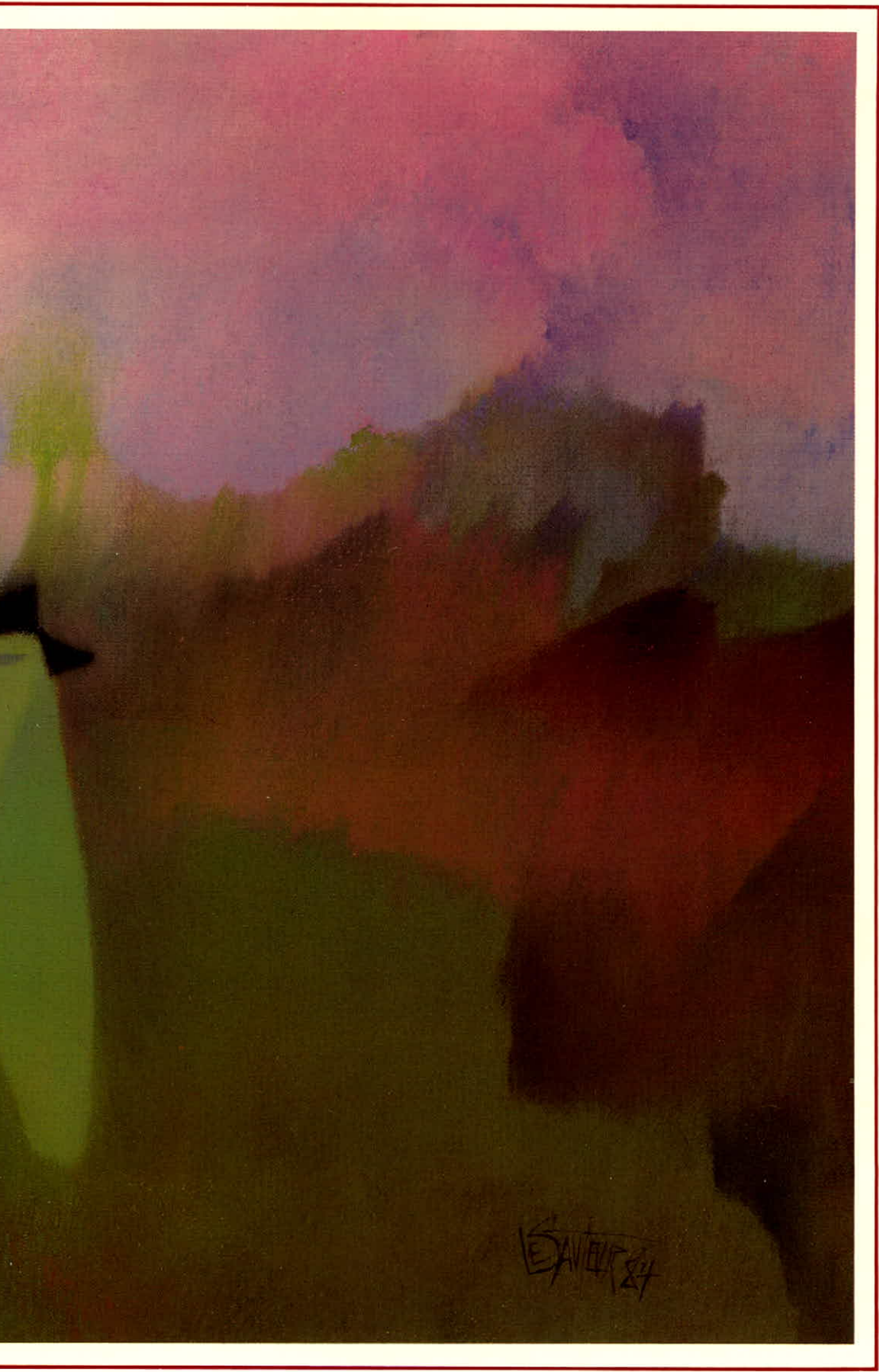
Pour la période de 12 mois qui a pris fin le 29 février 1984, nous pouvons affirmer que la performance des caisses affiliées s'est maintenue et se compare avantageusement à celle de l'année précédente où elles avaient connu un redressement majeur. Les actifs consolidés de 6 milliards 723 millions de dollars représentent une croissance de 15,1% par rapport aux données établies l'an dernier. Les trop-perçus enregistrés sont de 49,3 millions de dollars, comparativement à 51,2 millions de dollars, ce qui témoigne d'une stabilisation marquée de leur situation financière. Il est aussi très important de souligner que les dirigeants des caisses affiliées, dans un souci d'assurer une capitalisation accrue par le biais de la réserve générale, élément de sécurité pour les membres, ont recommandé à ceux-ci de





Vers des horizons nouveaux

■ Demain, la même force nous portera vers les plus grandes réalisations, car nous sommes guidés par la même lumière. C'est notre unité d'action, notre concertation, notre solidarité.



L'ensemble de ces opérations a eu comme résultat de porter l'actif de ce fonds de 52 millions de dollars à 57,4 millions de dollars, tandis que les dépôts des caisses sont passés de 51,7 millions de dollars à 56,8 millions de dollars, ce qui représente 1% de leur passif-dépôts au 29 février 1984 ou 0,8 de 1% de leur actif à cette même date.

En ce qui a trait à l'actif du fonds de développement des caisses populaires, celui-ci est demeuré, à toutes fins pratiques, inchangé. Seuls les excédents de fonds de 8,5 millions de dollars, enregistrés à la fin de février 1983, ont été utilisés en cours d'année, conformément aux politiques établies au regard des caisses éligibles, les prêts et dépôts à de telles caisses passant de 4,3 millions de dollars à 12,5 millions de dollars. Un montant d'environ 750 mille dollars, ayant servi à l'acquisition de nouveaux appareils et aux améliorations locatives nécessaires, fut investi pour réaliser les nouvelles étapes de développement prévues concernant le réseau des guichets automatiques.

Dans les opérations courantes du fonds de développement des caisses populaires, les revenus ont été utilisés conformément au Règlement et aux politiques de gestion de ce fonds, ceci permettant à la Fédération d'assumer les dépenses reliées au réseau des guichets automatiques, à la réalisation de fusions de caisses, de même qu'au versement de subventions au regard des franchises imposées par la Corporation de fonds de sécurité de la Confédération Desjardins.

Cette année, les états financiers, conformément à la modification apportée au Règlement de la Fédération créant le fonds VISA, montrent séparément les sommes engagées par les caisses affiliées au regard du financement des comptes à recevoir du Centre Desjardins de traitement de cartes Inc., le tout totalisant 42,2 millions de dollars. Les revenus d'intérêt encaissés ont été versés intégralement aux caisses selon leur participation et conformément à la politique réglementaire adoptée par les caisses au cours de l'assemblée générale annuelle tenue en mai 1983.

Caisses affiliées

En date du 29 février 1984, 342 caisses étaient affiliées à la Fédération. Ce nombre représente une diminution de 23 caisses par rapport à l'année précédente. Ceci est le résultat concret qui découle de l'application pratique de l'étude de la rationalisation du réseau des caisses qui

s'est poursuivie au cours de l'année sociale écoulée et qui s'est traduite par la fusion d'un nombre équivalent de caisses. Toutefois, il est à noter que, dans la majorité des cas, la caisse fusionnée fut convertie en un point de services de la caisse fusionnante, ce qui a eu pour résultat de porter le nombre de points de services sous forme de comptoirs offerts par les caisses affiliées à 104.

Pour la période de 12 mois qui a pris fin le 29 février 1984, nous pouvons affirmer que la performance des caisses affiliées s'est maintenue et se compare avantageusement à celle de l'année précédente où elles avaient connu un redressement majeur. Les actifs consolidés de 6 milliards 723 millions de dollars représentent une croissance de 15,1% par rapport aux données établies l'an dernier. Les trop-perçus enregistrés sont de 49,3 millions de dollars, comparativement à 51,2 millions de dollars, ce qui témoigne d'une stabilisation marquée de leur situation financière. Il est aussi très important de souligner que les dirigeants des caisses affiliées, dans un souci d'assurer une capitalisation accrue par le biais de la réserve générale, élément de sécurité pour les membres, ont recommandé à ceux-ci de



maximiser le versement des trop-perçus à cette réserve. L'accroissement de 36,5 millions de dollars de la réserve générale consolidée des caisses, au 29 février 1984, qui a été portée de 125 millions de dollars à 161,5 millions de dollars, en fait foi.

Rétrospective

Les administrateurs de la Fédération, à l'intérieur du processus du budget à base zéro implanté depuis quelques années, ont fixé des objectifs reliés à la rentabilité et à une gestion innovatrice de la Fédération et de ses caisses affiliées, objectifs que les vice-présidents ont eu à réaliser en cours d'année en tenant compte de la qualité et de la pertinence des services et produits offerts aux caisses affiliées.

Trimestriellement, les dirigeants ont revu la politique générale de gestion des fonds et, en particulier, le plan de placements, tout en s'assurant d'une étude détaillée et approfondie des résultats obtenus au regard des prévisions budgétaires et des objectifs poursuivis. Cette approche a permis à nouveau de faire bénéficier les caisses

affiliées des résultats financiers de la Fédération en décrétant périodiquement le versement d'intérêt supplémentaire en cours d'année.

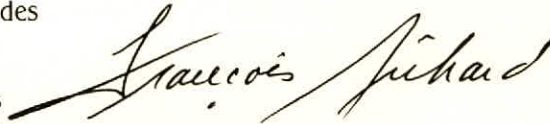
Afin de s'assurer que le fonctionnement de la Fédération, de ses politiques, etc., soit conforme à la réalité et aux besoins de l'heure, le Conseil d'administration a confié à des commissions et comités, pendant l'année, le mandat de faire des études et des recommandations sur des sujets d'actualité comme celui de la révision de la Loi, de la politique de financement des organismes publics, parapublics et autres, du fonctionnement du fonds de développement des caisses populaires, de la politique des vases communicants, etc. Ce travail s'est fait avec l'apport des gestionnaires concernés, le cas échéant, de même qu'avec la collaboration des caisses par le truchement de consultations particulières ou de groupes.

Parmi les principaux dossiers étudiés par les dirigeants, l'on retrouve ceux concernant l'assurance-groupe responsabilité civile des professionnels, de même que l'assurance-groupe responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants, la politique de fusions de caisses, le projet socio-économique de la Confédération, les activités opérationnelles de la Confédération afin d'établir

le partage des responsabilités fédérations/Confédération, l'étude des vœux et résolutions formulés par les caisses lors de la dernière assemblée générale annuelle tenue en mai 1983, etc.

En terminant, je désire remercier les dirigeants de la Fédération, en particulier son président et chef de la direction, monsieur Guy Bernier, les membres de la Direction générale, l'ensemble du personnel ainsi que les dirigeants et les employés des caisses affiliées pour leur collaboration et leur appui tout au cours de l'année.

Le premier vice-président
et directeur général,



François Richard





Rapport du vérificateur

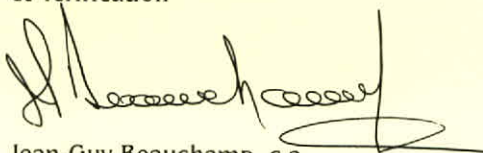
Aux membres de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Nous avons vérifié l'état des résultats par fonds, l'état des trop-perçus avant répartition et de la réserve générale de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, régie par la Loi sur

les caisses d'épargne et de crédit, pour l'exercice terminé le 29 février 1984 ainsi que le bilan par fonds à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Fédération au 29 février 1984 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le secteur Inspection
et Vérification



Jean-Guy Beauchamp, c.a.
La Confédération des caisses
populaires et d'économie
Desjardins du Québec

Lévis, le 30 mars 1984

État des résultats par fonds
pour l'exercice terminé le
29 février 1984
(en milliers de dollars)

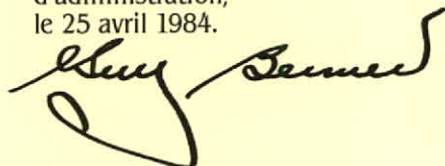
	Total des fonds		Fonds de liquidité	
	1984	1983	1984	1983
Revenus d'intérêt				
Encaisse	316 \$	466 \$	316 \$	466 \$
Titres du marché monétaire	46 665	83 696	24 515	19 386
Dépôts	10 464	19 655	6 369	6 804
Obligations	26 717	37 833	22 667	31 674
Parts sociales et autres placements	15 488	21 034	15 484	21 030
Actions (dividendes)	954	836	5	245
Prêts et dépôts aux caisses affiliées	31 884	14 220	—	—
Autres prêts	2 414	3 683	406	1 798
Financement inter-fonds	0	0	(113)	(1 086)
	134 902	181 423	69 649	80 317
Frais d'intérêt				
Dépôts des caisses affiliées	76 071	132 865	20 340	37 010
Supplément d'intérêt aux caisses affiliées	4 725	2 863	4 725	2 863
Autres dépôts	7 532	4 528	58	413
Emprunts	1 156	2 021	152	318
	89 484	142 277	25 275	40 604
Revenus nets d'intérêt	45 418	39 146	44 374	39 713
Autres revenus				
Contributions des caisses affiliées	8 408	5 220	8 408	5 220
Commissions et autres	15 629	11 793	14 102	11 600
	24 037	17 013	22 510	16 820
Revenus nets (pertes nettes) d'intérêt et autres revenus	69 455	56 159	66 884	56 533
Autres frais				
Personnel	25 423	20 611	25 423	20 611
Contribution à la Confédération	8 997	7 195	8 997	7 195
Autres frais d'administration	18 716	13 894	17 256	13 587
Local	2 638	2 573	2 638	2 573
Subventions aux caisses affiliées	1 612	1 153	—	—
Participation inter-fonds	0	0	501	1 834
	57 386	45 426	54 815	45 800
Trop-perçus avant impôts et poste extraordinaire	12 069	10 733	12 069	10 733
Impôts sur le revenu — exigibles	694	1 444	694	1 444
— reportés	1 390	141	1 390	141
	2 084	1 585	2 084	1 585
Trop-perçus avant poste extraordinaire	9 985	9 148	9 985	9 148
Impôts sur le revenu récupérés	—	(594)	—	(594)
Trop-perçus avant répartition de l'exercice	9 985 \$	9 742 \$	9 985 \$	9 742 \$

Fonds de dépôts à terme		Fonds d'investissements Desjardins		Fonds de développement des caisses populaires		Fonds Visa Desjardins
1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984 (note 11)
— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
22 150	64 310	—	—	—	—	—
2 259	12 603	—	248	—	—	1 836
3 840	4 627	173	1 532	37	—	—
—	—	4	4	—	—	—
—	—	944	591	5	—	—
31 852	14 089	—	—	32	131	—
2 008	1 885	—	—	—	—	—
(881)	(102)	24	184	970	1 004	—
61 228	97 412	1 145	2 559	1 044	1 135	1 836
52 750	93 296	1 145	2 559	—	—	1 836
—	—	—	—	—	—	—
7 474	4 115	—	—	—	—	—
1 004	1 703	—	—	—	—	—
61 228	99 114	1 145	2 559	—	—	1 836
0	(1 702)	0	0	1 044	1 135	0
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	1 527	193	—
—	—	—	—	1 527	193	—
0	(1 702)	0	0	2 571	1 328	0
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	1 460	307	—
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	1 612	1 153	—
—	(1 702)	—	—	(501)	(132)	—
—	(1 702)	—	—	2 571	1 328	—
0	0	0	0	0	0	0
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
0	0	0	0	0	0	0
—	—	—	—	—	—	—
0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

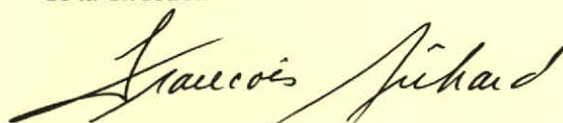
Bilan par fonds
au 29 février 1984
(en milliers de dollars)

	Total des fonds		Fonds de liquidité	
	1984	1983	1984	1983
Actif				
Encaisse	21 030 \$	81 209 \$	21 030 \$	81 209 \$
Titres du marché monétaire	430 384	672 816	329 408	215 105
Dépôts	96 429	129 338	42 213	81 000
Obligations (notes 2 et 6)	173 107	314 980	164 062	254 354
Parts sociales et autres placements	144 873	144 873	144 809	144 809
Actions (note 3)	51 804	50 262	300	391
Prêts et dépôts aux caisses affiliées	458 516	131 861	125	61
Autres prêts	24 366	22 274	5 457	4 976
Immobilisations (note 4)	7 769	7 061	5 075	5 088
Autres éléments d'actif (note 5)	40 859	57 693	30 802	41 107
Financement inter-fonds	0	0	10 223	(27 096)
	1 449 137 \$	1 612 367 \$	753 504 \$	801 004 \$
Passif				
Dépôts des caisses affiliées	1 133 838 \$	1 475 566 \$	651 377 \$	715 979 \$
Autres dépôts	165 594	33 351	1 939	4 819
Emprunts (note 6)	33 600	16 200	—	10 000
Autres éléments de passif	23 129	22 344	7 212	5 300
	1 356 161	1 547 461	660 528	736 098
Avoir				
Capital social (note 7)	64 079	40 191	64 079	40 191
Trop-perçus avant répartition	9 985	9 742	9 985	9 742
Réserve générale	18 912	14 973	18 912	14 973
	92 976	64 906	92 976	64 906
	1 449 137 \$	1 612 367 \$	753 504 \$	801 004 \$

Signé pour le Conseil
d'administration,
le 25 avril 1984.



Président et chef
de la direction



Premier vice-président
et directeur général



Fonds de dépôts à terme		Fonds d'investissements Desjardins		Fonds de développement des caisses populaires		Fonds Visa Desjardins
1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984 (note 11)
— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
100 976	457 711	—	—	—	—	—
5 000	44 600	3 452	—	3 500	3 738	42 264
6 895	58 705	1 921	1 921	229	—	—
—	—	64	64	—	—	—
—	—	51 411	49 778	93	93	—
445 847	127 492	—	—	12 544	4 308	—
18 909	17 298	—	—	—	—	—
—	—	—	—	2 694	1 973	—
9 010	15 931	72	71	523	584	452
(10 190)	18 322	513	226	(546)	8 548	—
576 447 \$	740 059 \$	57 433 \$	52 060 \$	19 037 \$	19 244 \$	42 716 \$
365 456 \$	689 661 \$	56 848 \$	51 762 \$	17 893 \$	18 164 \$	42 264 \$
163 655	28 532	—	—	—	—	—
33 600	6 200	—	—	—	—	—
13 736	15 666	585	298	1 144	1 080	452
576 447	740 059	57 433	52 060	19 037	19 244	42 716
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
576 447 \$	740 059 \$	57 433 \$	52 060 \$	19 037 \$	19 244 \$	42 716 \$

**État des trop-perçus
avant répartition et de
la réserve générale**
pour l'exercice terminé
le 29 février 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
Trop-perçus avant répartition		
Solde au début de l'exercice avant redressement	9 742 \$	5 333 \$
Redressement (note 8a)	—	(550)
Solde redressé	9 742	4 783
Répartition:		
réserve générale	(3 939)	(1 597)
intérêt sur le capital social	(5 507)	(3 736)
supplément d'intérêt sur le capital social	(826)	—
Impôts sur le revenu récupérés (note 8b)	530	550
	0	0
Trop-perçus avant répartition de l'exercice	9 985	9 742
Solde à la fin de l'exercice	9 985 \$	9 742 \$
Réserve générale		
Solde au début de l'exercice	14 973 \$	13 397 \$
Affectation des trop-perçus	3 939	1 597
Radiation des réserves accumulées par les filiales	—	(21)
Solde à la fin de l'exercice	18 912 \$	14 973 \$

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé
le 29 février 1984
(en milliers de dollars)

Note 1.

Conventions comptables

a) Fonds de liquidité, de dépôts à terme, d'investissements Desjardins, de développement des caisses populaires et Visa Desjardins. La Fédération administre les dépôts des caisses affiliées dans des fonds distincts, tel qu'il est prévu au Règlement de régie interne.

b) Placements.

▪ Obligations.

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du rendement d'origine. Cette méthode a pour effet de maintenir constant le ren-

dement d'une obligation jusqu'à l'échéance.

Lorsque des obligations sont vendues, la différence entre le prix de vente et le coût amorti est comptabilisée selon la méthode du résultat différé et amorti. Cette méthode consiste à amortir les gains et pertes réalisés sur la durée non encore échue du placement vendu.

▪ Autres placements.

Les autres placements sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette advenant une baisse

permanente de valeur. Le gain ou la perte sur disposition de ces placements est imputé aux résultats de l'exercice.

c) Provision pour créances douteuses.

La provision pour créances douteuses est établie selon la méthode de l'analyse des cas spécifiques.

d) Immobilisations.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et durées suivantes:

	méthode	durée
bâtiments	linéaire	10 ans et 40 ans
meublement et équipement	linéaire	5 ans et 10 ans
équipement informatique		
▪ fonds de liquidité	linéaire	3 ans et 5 ans
▪ fonds de développement des caisses populaires (guichets automatiques)	selon le nombre de transactions projetées	5 ans
améliorations locatives		
▪ fonds de liquidité	linéaire	5 ans et 10 ans
▪ fonds de développement des caisses populaires (guichets automatiques)	selon le nombre de transactions projetées	5 ans
e) Impôts sur le revenu. Advenant le paiement d'intérêt sur le capital social et de ristournes, statué par l'assemblée générale, et un roulement fiscal, statué par le Conseil d'administration,	le montant des trop-perçus à répartir sera ajusté du montant net des impôts afférents; cet ajustement sera présenté à l'état des trop-perçus avant répartition de l'exercice subséquent.	f) Frais reportés. Les frais reportés sont comptabilisés au coût et sont amortis selon les méthodes et durées suivantes:
	méthode	durée
frais de conversion d'un système informatique	linéaire	5 ans
frais d'implantation des guichets automatiques	selon le nombre de transactions projetées	3 ans et 5 ans

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé
le 29 février 1984
(en milliers de dollars)

Note 2.	Obligations	Valeur nominale	Coût amorti	Valeur au marché
		Au 29 février 1984		
	Fonds de liquidité	164 828 \$	164 062 \$	153 436 \$
	Fonds de dépôts à terme	6 856	6 895	6 915
	Fonds d'investissements Desjardins	1 921	1 921	1 710
	Fonds de développement des caisses populaires	229	229	173
	Total des fonds	173 834 \$	173 107 \$	162 234 \$
Au 28 février 1983				
	Fonds de liquidité	256 622 \$	254 354 \$	248 721 \$
	Fonds de dépôts à terme	59 438	58 705	59 372
	Fonds d'investissements Desjardins	1 921	1 921	1 661
	Total des fonds	317 981 \$	314 980 \$	309 754 \$
Variation du compte "profits et pertes différés"				
			1984	1983
	Solde au début de l'exercice — pertes		236 \$	563 \$
	Pertes nettes différées de l'exercice		376	235
			612	798
	Amortissement de l'exercice		(293)	(562)
	Solde à la fin de l'exercice — pertes		319 \$	236 \$

Note 3.	Actions	Coût	Valeur au marché
		Au 29 février 1984	
	Actions cotées	8 208 \$	9 879 \$
	Actions non cotées	43 596	non disponible
	Total	51 804 \$	
Au 28 février 1983			
	Actions cotées	8 208 \$	8 049 \$
	Actions non cotées	42 054	non disponible
	Total	50 262 \$	

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé
le 29 février 1984
(en milliers de dollars)

Note 4.

Immobilisations

	1984			1983	
	Coût	Amortissement		Valeur nette	Valeur nette
		de l'année	accumulé		
Fonds de liquidité					
Terrain	119 \$	— \$	— \$	119 \$	127 \$
Bâtiment	1 246	31	318	928	962
Mobilier et équipement	2 789	393	1 633	1 156	1 123
Équipement informatique	2 288	407	1 720	568	593
Améliorations locatives	3 312	474	1 008	2 304	2 262
Matériel roulant	—	—	—	—	21
	9 754	1 305	4 679	5 075	5 088
Fonds de développement des caisses populaires					
Bâtiment	54	6	24	30	36
Mobilier et équipement	59	7	13	46	13
Équipement informatique	1 589	173	193	1 396	1 054
Améliorations locatives	1 436	170	214	1 222	870
	3 138	356	444	2 694	1 973
	12 892 \$	1 661 \$	5 123 \$	7 769 \$	7 061 \$

■ Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé
le 29 février 1984
(en milliers de dollars)

Note 5.

Autres éléments d'actif

Ce poste comprend, entre autres, les éléments suivants:

a) Frais reportés.

	1984		1983
	Valeur nette	Amortissement de l'année	Valeur nette
Fonds de liquidité			
Frais de conversion d'un système informatique (coût 2 589 \$)	1 985 \$	520 \$	2 505 \$
Projets en cours — développement de systèmes d'information (coût 134 \$)	134 \$	—	—
Fonds de développement des caisses populaires			
Frais d'implantation des guichets automatiques (coût 442 \$)	319 \$	112 \$	399 \$

b) Intérêt sur le capital social. Au cours de l'exercice, la Fédération a versé aux caisses affiliées 5 633 \$ (5 507 \$

en 1983) d'intérêt sur le capital social, alors que la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit stipule que le paiement de ce type d'intérêt

est un élément de la répartition des trop-perçus qui doit être statué par l'assemblée générale.

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé
le 29 février 1984
(en milliers de dollars)

Note 6.	<p>Emprunts Les emprunts auprès des différentes institutions financières se détaillent comme suit:</p> <p>a) Caisse centrale Desjardins du Québec. Crédit autorisé pouvant atteindre 50 000 \$. Au 29 février 1984, le crédit utilisé s'établissait à 33 600 \$ (6 200 \$ au 28 février 1983)</p>	<p>à des taux d'intérêt variant de 10% à 12,75%, échéances variées jusqu'à septembre 1986.</p> <p>Des obligations d'une valeur nominale de 49 236 \$ sont données en gage de ces crédits.</p> <p>b) Autres institutions. Marges de crédit pouvant atteindre 52 500 \$. Au 29 fé-</p>	<p>vrier 1984, aucun crédit n'était utilisé (10 000 \$ au 28 février 1983). Des obligations d'une valeur nominale de 36 000 \$ sont données en garantie de ces marges de crédit.</p>
Note 7.	<p>Capital social À la fin de l'exercice, le nombre de parts sociales souscrites et payées est de 12 815 842 (8 038 220 en 1983) réparties entre 339</p>	<p>caisses affiliées (365 en 1983). La valeur nominale des parts sociales est de cinq (5) dollars. Un membre ne peut posséder un nombre de parts</p>	<p>sociales supérieur à 1½% de son passif-dépôts au dernier jour de février de l'année précédente.</p>
Note 8.	<p>Impôts sur le revenu a) Redressement. Dépense d'impôts de 550 \$ s'appliquant à l'exercice terminé le 28 février 1982, récupérée suite au partage des trop-perçus.</p>	<p>b) Impôts sur le revenu récupérés. L'ajustement des impôts afférents au partage, statué par l'assemblée générale, et au roulement fiscal, statué</p>	<p>par le Conseil d'administration, se répartit comme suit:</p>
		1984	1983
<p>▪ impôts exigibles récupérés suite aux intérêts sur le capital social</p>		1 103 \$	822 \$
<p>▪ impôts exigibles supplémentaires suite à un roulement fiscal</p>		(573)	(272)
		530 \$	550 \$

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé
le 29 février 1984
(en milliers de dollars)

Note 9.

Opérations avec les institutions du Mouvement Desjardins

Trois cent quarante-deux (342) caisses sont affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, elle-même affiliée à la Confédération des caisses populaires et d'économie

Desjardins du Québec. Les autres institutions du Mouvement Desjardins sont possédées et/ou contrôlées majoritairement par la Confédération, les onze (11) Fédérations et leurs caisses affiliées.

Les opérations conclues avec les caisses affiliées sont décrites séparément au bilan par fonds et à l'état des résultats par fonds. Les principales opérations conclues avec les autres institutions se détaillent comme suit:

	Placements		Revenus d'intérêt et de dividende	
	29-02-84	28-02-83	1984	1983
Confédération	53 651 \$	55 719 \$	3 368 \$	2 801 \$
Caisse centrale Desjardins du Québec	156 624	220 659	19 824	31 396
Autres institutions	79 053	72 333	4 141	4 206
	289 328 \$	348 711 \$	27 333 \$	38 403 \$
	Éléments de passif		Frais d'intérêt	
	29-02-84	28-02-83	1984	1983
Caisse centrale Desjardins du Québec				
▪ emprunts (note 6a)	33 600 \$	6 200 \$	943 \$	1 714 \$
Autres institutions				
▪ dépôts	27 600	—	1 282	632
	61 200 \$	6 200 \$	2 225 \$	2 346 \$
			Revenus et dépenses	
			1984	1983
Autres institutions				
▪ loyers			1 916 \$	1 816 \$
▪ autres revenus			3 324 \$	2 352 \$

■ Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé
le 29 février 1984
(en milliers de dollars)

Note 10.

Engagements

a) Régime de rentes du Mouvement Desjardins. La Fédération contribue au Régime de rentes du Mouvement Desjardins qui regroupe environ 1 250 employeurs. Au 29 février 1984, le solde du déficit initial est de 700 \$. En tant qu'employeur, la Fédération défraie sa part du déficit en versant des cotisations annuelles d'environ 13 \$ prévues jusqu'en 1993. De plus, elle s'est engagée à compenser ses caisses affiliées pour leur part du déficit

initial, soit environ 53 \$ par année jusqu'en 1993. Les montants seront imputés annuellement aux résultats.

b) Contrats de location-exploitation. La Fédération s'est engagée en vertu de contrats de location-exploitation s'échelonnant jusqu'en 2005. Le total des paiements minimaux futurs exigibles se détaille comme suit:

années	locaux	équipements
1985	790 \$	974 \$
1986	790	747
1987	790	209
1988	790	186
1989	790	118
1990		
à		
2005	12 634	—

La Fédération doit aussi payer une portion des taxes et des frais d'exploitation pour les locaux loués. Ces frais totalisent 1 126 \$ pour l'exercice 1984 (1 026 \$ en 1983).

Note 11.

Situation comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation de l'exercice

terminé le 29 février 1984. Le fonds Visa Desjardins n'est pas présenté sous forme comparative du fait qu'il a été

constitué le 1^{er} juillet 1983. Auparavant, le fonds de liquidité en regroupait les opérations.

Comme toute entreprise, la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et ses caisses populaires affiliées se doivent de présenter à leurs membres le meilleur bulletin de santé économique possible puisque c'est avant tout dans un but économique qu'elles ont été créées. Cependant, le bilan de nos réalisations ne saurait se limiter à la seule dimension financière, compte tenu qu'au delà de la raison économique, la coopérative d'épargne et de crédit tire également ses origines de son profond enracinement dans la communauté dont elle est issue.

Nous n'avons pas encore réussi à déterminer à ce jour un bilan consolidé de toutes les ressources humaines, financières et matérielles mises à la disposition du milieu par la Fédération et ses caisses affiliées, de façon à lui permettre d'apporter des réponses aux besoins qu'il exprime. Cependant, dans le plus grand respect de notre idéal coopératif, nous comptons faire état dans ce bref bilan social des réalisations que nous considérons les plus significatives par rapport aux préoccupations humaines et sociales de nos membres.

L'habitation

Cette année encore, le secteur de l'habitation retient notre attention car, plus que jamais, la Fédération et ses caisses affiliées, en plus de continuer à jouer leur rôle traditionnel de prêteur hypothécaire, élargissent leur champ d'intervention et deviennent des intervenants de premier plan dans le domaine de l'habitation.

Pour ce faire, nous avons recours aux deux corporations que nous avons mises sur pied pour permettre à nos membres une plus grande accessibilité à la propriété, soit Habitation populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et Immeuble populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec. Le soutien de ces deux corporations a permis à plusieurs caisses populaires de former des comités d'habitation dont le but est d'évaluer les conditions de l'habitation qui existent dans leur milieu propre et de tenter de trouver des solutions pour répondre aux attentes exprimées par les membres. Certaines caisses populaires se sont regroupées afin d'augmenter l'efficacité de leurs interventions et ont créé, avec l'appui de Habitation populaire, leur propre organisme sans but lucratif d'intervention en habitation dans leur milieu.

Enfin, grâce aux recherches effectuées par Habitation populaire, en collaboration avec d'autres intervenants en habitation, les caisses populaires font figure d'avant-garde dans l'immobilier. En effet, nous expérimentons

actuellement un nouveau mode de tenure, le condo-coop, de façon à élargir la gamme des modes d'accès à la propriété pour le plus grand nombre de nos membres.

La jeunesse

Fidèles aux préoccupations traditionnelles du Mouvement Desjardins, nous continuons d'assurer une présence active auprès de notre jeunesse. Plus de la moitié des caisses affiliées réalisent ce qu'il est convenu d'appeler "la pionnière de nos activités éducatives", la caisse scolaire. Créée par le commandeur Desjardins lui-même dans un collège de Lévis, cette activité, connue alors sous le nom de "la collecte des sous", permet aujourd'hui à plus de 90 000 élèves de 345 écoles situées sur notre territoire d'épargner plus de 4 millions de dollars annuellement.

Quant à la plus récente de nos activités en milieu scolaire, le Concours international des jeunes, elle connaît cette année un succès inégalé. Pas moins de 130 000 jeunes des niveaux pré-scolaire, primaire et secondaire, regroupés dans 565 écoles et jumelés à 250 caisses populaires, ont produit une oeuvre dans le cadre du concours.

Notre rôle ne s'est cependant pas limité à inviter les jeunes à participer aux programmes que nous mettons de l'avant à leur intention.

En effet, à la demande d'associations représentatives des jeunes, nous avons également apporté notre contribution à l'organisation d'activités les concernant. À titre d'exemple, c'est avec empressement que nous avons accepté de participer activement à la campagne de financement du Sommet québécois de la jeunesse, organisé afin de leur permettre d'exprimer leurs attentes et de démontrer le dynamisme dont ils peuvent faire preuve dans la construction de notre société.

Les personnes âgées

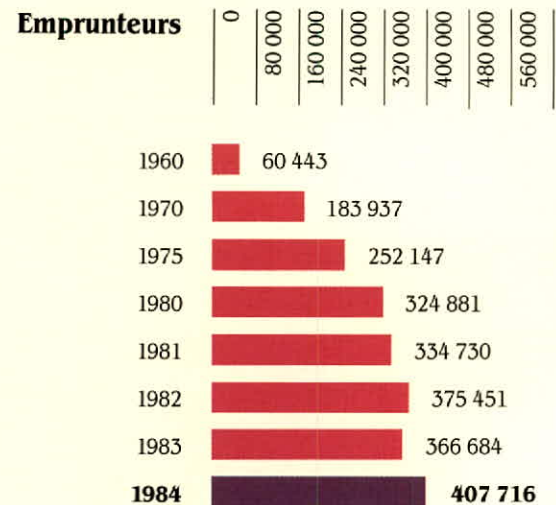
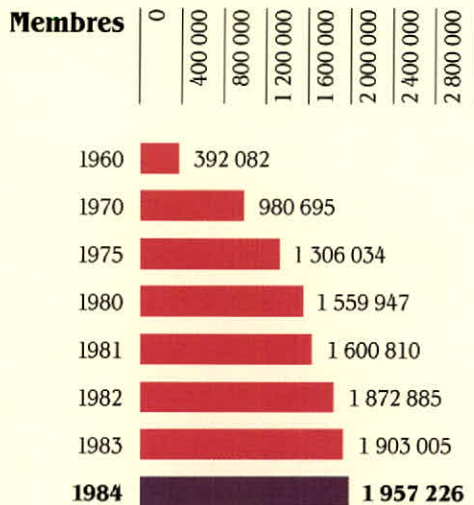
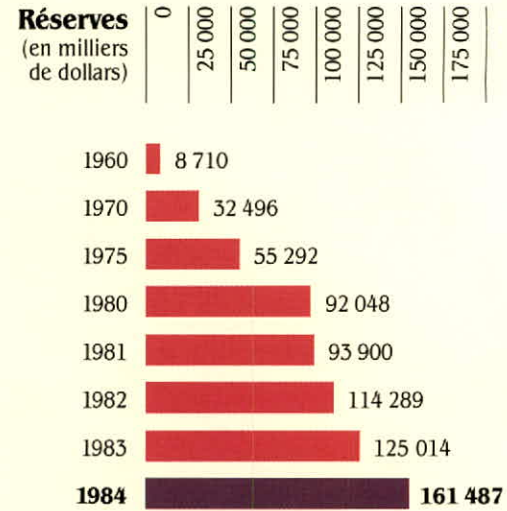
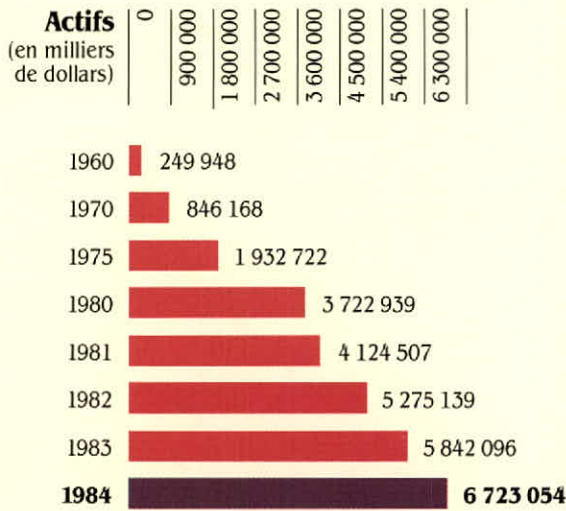
Par le service de groupe Consultations-retraite qui consiste en des rencontres d'information sur la planification financière de la retraite, la Fédération et ses caisses affiliées ont rejoint cette année près de 3000 personnes provenant de quelque 80 organismes et entreprises qui ont fait appel à ce service.

À cela s'ajoute un nombre de plus en plus important de caisses populaires qui ont recours à ce service et organisent de telles rencontres à l'intention de leurs membres de 50 ans et plus. De plus, afin d'atteindre un auditoire encore plus vaste, nous avons diffusé le contenu de ces rencontres d'information dans le cadre d'une chronique mensuelle à l'intérieur du journal *Âge d'or vie nouvelle*, journal officiel de la Fédération de l'âge d'or du Québec. Enfin, la Fédération a collaboré à la réalisation

de deux émissions sur la même question dans le cadre de la série *Retraite-Action* diffusée sur les ondes de Radio-Québec.

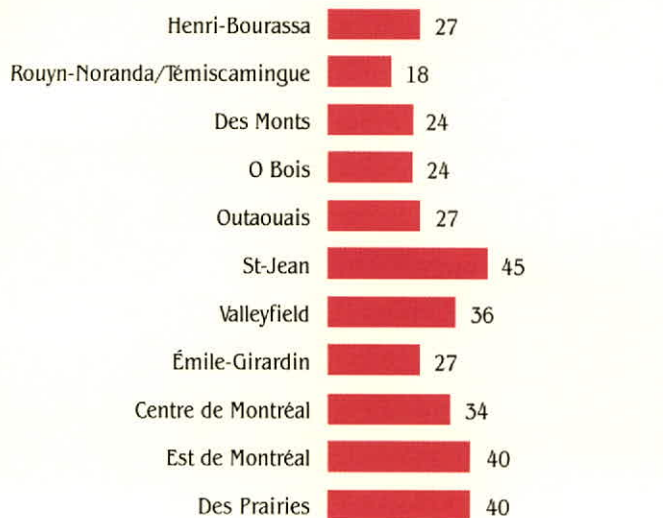
Un bilan exhaustif de toutes les ressources consacrées par la Fédération et ses caisses affiliées à l'exercice de notre rôle social permettrait de saisir tout le dynamisme et l'esprit de solidarité dont font preuve nos administrateurs bénévoles, nos gestionnaires et nos employés. Nous n'avons qu'à penser à l'aide que nous apportons aux coopératives, organismes communautaires, clubs sociaux, etc., dans l'organisation d'activités éducatives, culturelles, récréatives et sportives pour découvrir toute la diversité de nos interventions et comprendre l'intérêt que nous portons à l'amélioration de la qualité de vie de nos milieux respectifs.

■ Statistiques des caisses affiliées



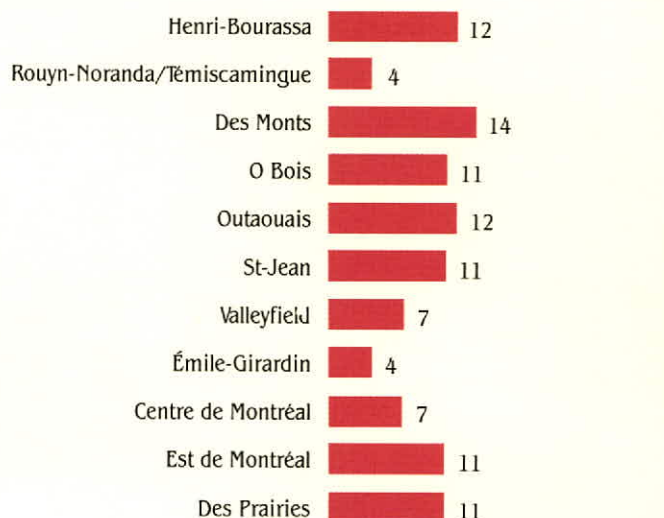
Caisses
Nombre de caisses
342

0	12	24	36	48	60	72	84
---	----	----	----	----	----	----	----



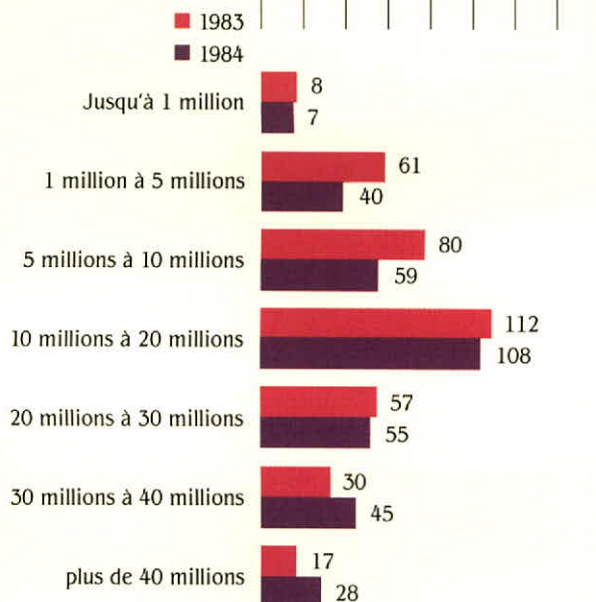
Comptoirs
Nombre de comptoirs
104

0	4	8	12	16	20	24	28
---	---	---	----	----	----	----	----



Classification de l'actif
au 29 février 1984

0	21	42	63	84	105	126	147
---	----	----	----	----	-----	-----	-----



Caisses affiliées
État consolidé de l'actif
et du passif par secteur

Au 29 février 1984
(en millions de \$)

	Des Prairies	Est de Montréal	Centre de Montréal	Émile-Girardin	St-Jean	Valleyfield
Actif						
Encaisse	98,1 \$	119,4 \$	104,8 \$	91,0 \$	110,8 \$	61,6 \$
Placements	77,7	72,1	78,1	56,6	50,3	45,0
Reconnaissances de dettes	155,4	138,0	134,0	88,5	198,7	103,2
Hypothèques	497,7	485,7	440,1	417,6	491,0	313,1
Immobilisations	12,5	16,2	12,2	10,2	14,4	7,4
Autres actifs	8,1	9,9	10,5	8,0	11,1	6,6
	849,5 \$	841,3 \$	779,7 \$	671,9 \$	876,3 \$	536,9 \$
Augmentation annuelle						
Montant	95,8	95,3	109,0	119,1	120,8	73,9
Pourcentage	12,7	12,8	16,3	21,5	16,0	15,9
Passif						
Épargne avec opérations	153,7 \$	184,9 \$	164,5 \$	128,3 \$	163,7 \$	91,1 \$
Épargne stable	229,4	231,5	196,4	148,7	233,4	105,4
Épargne à terme	353,2	316,9	305,6	245,3	347,9	257,9
Dû aux membres	736,3	733,3	666,5	522,3	745,0	454,4
Emprunts	39,4	30,6	39,1	83,8	61,5	24,3
Autres passifs	25,0	22,8	20,1	17,6	23,4	14,0
Revenus en cours*	5,5	4,1	1,7	4,1	4,0	4,1
Trop-perçus de l'exercice précédent	3,4	1,0	2,2	1,3	0,7	0,2
Capital social	20,7	24,1	32,0	26,5	23,4	24,9
Réserve	19,2	25,4	18,1	16,3	18,3	15,0
	849,5 \$	841,3 \$	779,7 \$	671,9 \$	876,3 \$	536,9 \$
Statistiques						
Membres	233 170	265 074	215 034	179 688	278 998	139 887
Emprunteurs						
Reconnaissances de dettes	31 795	33 421	30 684	22 415	41 123	24 057
Hypothèques	14 764	14 672	12 690	12 212	16 148	11 979
Total des emprunteurs	46 559	48 093	43 374	34 627	57 271	36 036

*Trop-perçus de l'exercice courant des caisses affiliées qui ne sont pas encore versés ou virés à la réserve.

Des Monts	O Bois	Outaouais	Rouyn-Noranda/Témiscamingue	Henri-Bourassa	Total 29/02/84	Total 28/02/83	Augmentation	
							Montant	Pourcentage
68,0 \$	28,1 \$	68,4 \$	16,4 \$	87,2 \$	853,8 \$	811,8 \$	42,0 \$	5,2 %
30,2	24,7	40,2	5,1	91,1	571,1	886,7	(315,6)	(35,6)
137,7	57,3	162,1	56,8	109,6	1 341,3	1 020,6	320,7	31,4
281,2	92,9	287,8	49,9	414,8	3 771,8	2 923,6	848,2	29,0
7,5	3,2	6,5	1,7	10,9	102,7	107,9	(5,2)	(4,8)
7,1	3,5	5,6	1,5	10,5	82,4	91,5	(9,1)	(9,9)
531,7 \$	209,7 \$	570,6 \$	131,4 \$	724,1 \$	6 723,1 \$	5 842,1 \$	881,0 \$	15,1 %
94,7	17,0	126,4	22,6	6,4	881,0	566,9		
21,7	8,8	28,5	20,8	0,9	15,1	10,7		
98,1 \$	45,6 \$	102,7 \$	21,4 \$	124,6 \$	1 278,6 \$	1 148,5 \$	130,1 \$	11,3 %
127,7	46,4	108,6	34,1	206,7	1 668,3	1 606,2	62,1	3,9
206,6	91,9	215,2	42,5	335,0	2 718,0	2 377,3	340,7	14,3
432,4	183,9	426,5	98,0	666,3	5 664,9	5 132,0	532,9	10,4
37,6	5,1	106,6	20,2	10,0	458,2	132,5	325,7	245,8
11,7	4,8	13,7	2,6	20,2	175,9	188,0	(12,1)	(6,4)
1,9	1,4	2,3	0,9	3,4	33,4	42,6	(9,2)	(21,6)
2,5	0,4	1,2	0,5	2,5	15,9	8,6	7,3	84,9
34,5	8,8	7,1	5,7	5,6	213,3	213,4	(0,1)	—
11,1	5,3	13,2	3,5	16,1	161,5	125,0	36,5	29,2
531,7 \$	209,7 \$	570,6 \$	131,4 \$	724,1 \$	6 723,1 \$	5 842,1 \$	881,0 \$	15,1 %
167 353	74 554	149 019	38 044	216 405	1 957 226	1 903 005	54 221	2,8 %
25 770	14 087	25 004	8 732	25 339	282 427	256 153	26 274	10,3
11 646	5 065	10 382	2 474	13 257	125 289	110 531	14 758	13,4
37 416	19 152	35 386	11 206	38 596	407 716	366 684	41 032	11,2 %

Conseil d'administration

- *Guy Bernier
président
- Yves Léonard
premier vice-président
- **Yvon Paquette
deuxième vice-président
- *Gérard Chabot
secrétaire
- **Gilles Bouliane
administrateur
- Marcel Boyer
administrateur
- *Roger Comeau
administrateur
- **Andrée J. Gaudet
administrateur
- Marcel Gerbeau
administrateur
- *Gérard Grégoire
administrateur

- Yvan Guérin
administrateur
- Robert Guerriero
administrateur
- Roland Lapointe
administrateur
- **Jean Larouche
administrateur
- Denis Leguerrier
administrateur
- *Gilles Lemelin
administrateur
- *Yvon Leroux
administrateur
- Guy Ménard
administrateur
- **Camille Montpetit
administrateur
- **Guy Rivest
administrateur
- *Yvon Roberge
administrateur
- **J. Edmond St-Denis
administrateur

Commission de crédit

- **Jocelyn Proteau
président
- Yves Malo
secrétaire
- **Claude Lyonnais
commissaire
- Jean-Guy Robitaille
commissaire
- Raymond Tremblay
commissaire

Conseil de surveillance

- **Paul-Yvon LeSage
président
- Marcel Valiquette
secrétaire
- Jean-Guy Chaput
conseiller



Direction générale
Dans l'ordre habituel: MM. Normand
J. Desjardins, vice-président res-
sources humaines; Gaétan Couture,
vice-président marketing; Pierre
Barnès, vice-président finances et
administration; François Richard,

premier vice-président et directeur
général; Jacques L'Abbé, vice-
président technique et gestion des
caisses populaires; Guy Bernier,
président et chef de la direction;
Yves Têtreault, vice-président-
secrétaire général.

Direction générale

Guy Bernier
président et chef
de la direction

François Richard
premier vice-président
et directeur général

Pierre Barnès
vice-président finances
et administration

Jacques L'Abbé
vice-président
technique et gestion
des caisses populaires

Gaétan Couture
vice-président marketing

Normand J. Desjardins
vice-président
ressources humaines

Yves Tétreault
vice-président-
secrétaire général

Cadres supérieurs

Pierre Robinson
directeur des affaires
juridiques

Jean-Paul Chartrand
contrôleur général
de gestion

Léo Beaudoin
secrétaire général
adjoint communications

Pierre Gravel
directeur de la
vérification interne

Claude B. Bourbonnière
directeur de la
comptabilité

René Lemelin
directeur de l'exploitation
informatique

Claude Ferland
directeur des placements

Michel Champagne
directeur de la
systématisation des
informations de gestion

Urbain Lacasse
directeur des titres
et administration générale

Jean-Guy Lachance
directeur du crédit

Yvon Lesiège
directeur du support
à la gestion

René Trudel
directeur du redressement
des caisses populaires

Gaétan Bilodeau
directeur du support
technique

Maurice Labrecque
directeur du suivi et
recouvrement des prêts

Réjean Vinet
directeur de la
recherche commerciale

Pierre Tremblay
directeur de la gestion
de produits et services

Yves Mérette
directeur de la publicité
et développement des affaires

Louis G. Garceau
directeur du recrutement
et de la sélection
du personnel

François Morin
directeur de la formation
et développement
des ressources humaines

Réjean Dufault
directeur des relations
professionnelles

Réjean Deschamps
directeur de la
rémunération

* Membres du Comité exécutif.
** Dirigeants sortant de charge.

Ce rapport annuel est publié par
le Secrétariat général de la
Fédération des caisses populaires
Desjardins de Montréal et de
l'Ouest-du-Québec

Siège social
1, Complexe Desjardins
Case postale 35
Succursale Desjardins
Montréal (Québec)
Canada H5B 1E7

Des exemplaires additionnels
peuvent être obtenus en com-
municant avec la Direction
communications à
l'adresse ci-haut mentionnée.



Fédération des caisses populaires Desjardins
de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

